



**HAL**  
open science

## Une famille vaunageole au xixe siècle

Sylvie Fadat-Vincent

► **To cite this version:**

| Sylvie Fadat-Vincent. Une famille vaunageole au xixe siècle. Histoire. 2022. dumas-04079350

**HAL Id: dumas-04079350**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04079350>**

Submitted on 24 Apr 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



# Une famille Vaunageole au XIX<sup>e</sup> siècle



Sylvie Fadat Vincent  
Promotion Croc Archives  
DU Généalogie et Histoire des Familles  
Présentiel 2022  
Sous la direction de M. Stéphane COSSON

## **Petite anecdote familiale :**

*La famille Paut où devrais-je dire les familles Paut, il y en a beaucoup à Caveirac ! Certaines se disaient sans parenté entre elles !*

*Dans les années 1960, certains faisaient même la différence de curieuse façon.*

*Voici une petite anecdote qui arriva à mon père juste après son mariage.*

*Il n'était pas de Caveirac, un jour alors qu'il chassait dans les collines, il croisa un homme qui lui demanda qui il était ?*

*Mon père répondit : « Je suis le gendre de Paut ! »*

*et l'autre de demander « Paut ! Le riche ou le pauvre ? ».*

*Quand mon père rentra chez ses beaux parents, il raconta sa rencontre à mon grand-père, celui-ci en souriant lui répondit :*

*« T'as pas eu de chance, t'as rencontré la pauvre ! ».*

Mes parents ont partagé cinquante deux ans de vie commune jusqu'en 2013.

La véritable richesse n'est pas dans les choses mais dans le cœur !

Après avoir découvert que l'un de mes ascendants avaient eu quinze enfants, je ne peux m'empêcher de penser que les Paut qu'ils soient riches ou pauvres doivent être parents.

Je dédie ce mémoire à ma mère qui a précisément 87 ans aujourd'hui.  
Elle est la dernière descendante de cette lignée à porter le nom PAUT.



**Les petits enfants de Louis et Rose**

**Ernest, Emilienne et Evodie  
(assise au centre Noélie Farjon)  
(photo prise après 1902)  
- collection familiale -**

**Je soussignée Sylvie Fadat Vincent certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations et n'a jamais été publié.**

# Sommaire

Les consignes.....	page 1
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>page 2</b>
<b>I / LE VILLAGE DE CAVEIRAC .....</b>	<b>page 3</b>
1. Toponymie.....	page 3
2. Armoirie .....	page 3
3. Situation géographique .....	page 4
4. Bref historique du village .....	page 4
4.1 Le château de Caveirac .....	page 5
4.2 et aujourd'hui.....	page 6
5. Démographie et les raisons de son accroissement .....	page 6
<b>II / PRESENTATION DU COUPLE CENTRAL .....</b>	<b>page 9</b>
1. Naissance de Louis Paut .....	page 9
1.1 Le service militaire .....	page 9
2. Naissance de Rose Aubat .....	page 10
3. Mariage de Rose Aubat et Louis Paut .....	page 11
3.1 Que nous apprend cet acte? .....	page 14
4. Le décès de Louis Paut .....	page 18
5. La nécessaire consultation des archives de l'enregistrement et des hypothèques .....	page 18
6. Le cadastre Napoléonien .....	page 23
7. Le décès de Rose Aubat .....	page 24
<b>III /ASCENDANCE DE ROSE ET LOUIS .....</b>	<b>page 25</b>
1. Couple +1 : Paut Henri et Servièrè Elizabeth .....	page 25
2. Couple + 2 : Paut Henri et Brunel Magdelaine .....	page 29
3. Couple +3 : Paut Henri et Moynier Marie .....	page 31
<b>IV/ DESCENDANCE DE ROSE ET LOUIS .....</b>	<b>page 34</b>
1. Couple -1 : Paut Mélien et Farjon Noélie .....	page 34
2. Couple -2 : Paut Ernest et Toureille Olga .....	page 37
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>page 38</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>page 39</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>page 56</b>
<b>SOURCE INTERNET .....</b>	<b>page 57</b>
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>page 58</b>

## **Les consignes**

---

La recherche doit être faite à partir d'un couple principal de notre choix marié entre 1833 et 1842. Ce couple peut-être issu de notre ascendance ou pas. Nous devons le présenter, ainsi que les frères et sœurs. Il faut également remonter de trois générations au-dessus, avec les collatéraux, puis présenter les enfants et les petits-enfants du couple. L'histoire de la commune du lieu de mariage du couple principal doit être traitée, en se limitant à la période des XVIe au XXIe siècles. Les recherches s'appuieront sur des sources diverses telles que l'état civil, recensements, notaires, armée, hypothèques, cadastre, archives religieuses.

## INTRODUCTION

---

Choisir comme thème de mon mémoire un couple parmi ma généalogie familiale ne fut pas de prime abord la chose la plus facile. L'obligation que le couple se soit marié entre 1833 et 1842 a considérablement limité mon choix.

Il restait cependant plusieurs « candidats ».

Ma préférence s'est portée sur Louis PAUT et Rose<sup>1</sup> AUBAT.

Lorsque j'ai commencé le D.U généalogie et histoire des familles j'étais encore en activité professionnelle, j'ai donc privilégié la proximité géographique puisqu'ils vivaient dans la commune dans laquelle j'habite actuellement, à savoir, Caveirac.

Cette proximité, avec la mairie et les archives départementales du Gard, lieux où se sont concentrées principalement mes recherches ont été plus aisées.

Enfin, j'ai choisi ce couple car j'avais déjà fait la généalogie agnatique<sup>2</sup> de cette branche familiale il y a quelques années. Je n'avais pas recherché les fratries, ni fait de recherches poussées sur les individus (contrat de mariage, militaire, patrimoine immobilier...).

J'ai donc repris mes recherches antérieures en les complétant plus précisément et en les enrichissant. La méthodologie, la recherche des actes, mes réflexions seront expliqués au fur et à mesure.

Je ne peux envisager la généalogie sans appréhender le milieu social, économique et religieux dans lequel vivait mes ancêtres. Je me suis efforcée tout au long de ce mémoire, de décrire, autant que possible, ces aspects afin de comprendre quelles étaient leurs conditions de vie.

Après avoir situé Caveirac, fait un bref historique du village, étudier la démographie je vous présenterai mon couple central puis leurs ascendants sur trois générations et enfin la descendance sur deux générations. J'ai pris toutefois la liberté de « déborder » un peu sur la troisième génération qui me touche d'un peu plus près.

Enfin, dans le but de simplifier la lecture, je nommerais mon couple par leurs prénoms à savoir «Louis» et «Rose» de même que chaque couple de chaque génération.

---

1 L'orthographe du prénom Rose varie d'un acte à l'autre, elle naît sous le patronyme de Roze avec un Z, sur son acte de mariage Rose est orthographié avec un S. Afin d'uniformiser l'ensemble, j'ai fait le choix d'écrire Rose avec un S.

2 Un arbre agnatique ou lignée agnatique reprend l'ascendance mâle d'une personne, celle qui transmet le patronyme à ses enfants.



## I / LE VILLAGE DE CAVEIRAC

---

### 1. Toponymie

« La plus ancienne mention connue du nom de «Caveirac» remonte à la fin du IX<sup>e</sup>s. ap. J.-C. et s'observe dans une charte cartulaire de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes. Le nom Cavariago est alors attribué à une villa médiévale localisée au village actuel de Caveirac ... selon le professeur Ch.Camproux, le toponyme Caveirac est composé du nom d'homme gaulois Cavarius et du suffixe gaulois – acos. Si l'on se fie à l'interprétation toponymique, le nom Cavariacos, latinisé en Cavariacum, pourrait alors désigner un domaine gallo-romain possédé par un certain Cavarius<sup>3</sup>».

### 2. Armoirie

Caveirac n'avait pas d'armoire jusqu'en 1988 car le village était sous l'ancien régime<sup>4</sup> sous la dépendance d'une autre seigneurie (Calvisson).

Les inondations exceptionnelles du 3 octobre 1988 dans la région nîmoise n'épargnèrent pas Caveirac, des quartiers entiers furent touchés. La solidarité et l'entraide entre les habitants furent immenses. Le conseil municipal de l'époque et en particulier Paul Landini soumièrent l'idée de la création d'un blason pour le village avec une devise, en souvenir de cette fraternité entre Caveiracois.

Sur les conseils de la commission d'héraldique le blason fut créé. En voici l'interprétation:



« sur fond bleu azur<sup>5</sup>, l'écusson en cœur fond de gueules au château d'argent à quatre tours, à la terrasse ondée du même<sup>6</sup>.

De part et d'autre du blason l'on trouve les soutiens, rameaux d'oliviers à gauche et grappes et feuilles de vignes à droite, toutes deux reliées par un lien de chanvre, pouvant être assimilé à un lambrequin.

La devise signifie «unis dans l'adversité<sup>7</sup>».

Voici une explication détaillée des éléments qui composent cette armoirie.

Les quatre tours du château du XVII<sup>e</sup> s. sont dessinées et vues de dessus, les deux frises ondoyantes dessous représentent les deux ruisseaux qui coulent dans le village, le Rhône et le Rians.

Enfin, les soutiens représentant une branche d'olivier qui évoque la culture essentielle du village jusqu'en 1956 (date des grandes gelées ayant décimées une grande partie des oliveraies en Vaunage)

---

3 Caveirac, porte de la Vaunage, Protohistoire et antiquité, Olivier Boyer, p.57 - collections monographies vaunageoles n°4, ouvrage collectif, éd. Association Maurice Aliger, 2007.

4 Ancien régime, période antérieure à la révolution française.

5 En héraldique, les couleurs sont désignées de la façon suivante: azur pour bleu, argent pour blanc, gueules pour rouge, sinople pour vert, sable pour noir.

6 De même, c'est à dire identique à la dernière couleur évoquée, à savoir l'argent.

7 Caveirac, porte de la Vaunage, Le château: que reste-t'il en l'an 2000 ?, Gérard Trauchessec, p.121 - collections monographies vaunageoles n°4, ouvrage collectif, éd. Association Maurice Aliger, 2007.

et les grappes et feuilles de vignes représentent la viticulture. Enfin, le lien de chanvre symbolise les autres cultures présentes à Caveirac au XIX<sup>e</sup> s. , le blé, asperges ... .

Voici enfin, une interprétation plus conforme aux règles héraldiques :

« de gueules au château d'argent vu de haut à la rivière d'argent en pointé bas, orné d'une branche d'olivier et de vigne en support et timbré d'une sentence (*In adversis concordés*)<sup>8</sup>.

### **3. Situation géographique**

Caveirac se situe à l'ouest de la ville de Nîmes, premier village en direction de Sommières, à l'entrée de cette vaste vallée qui constitue la Vaunage, entourée de collines. C'est pour cette raison que l'on peut souvent lire : Caveirac, porte de la Vaunage<sup>9</sup>.

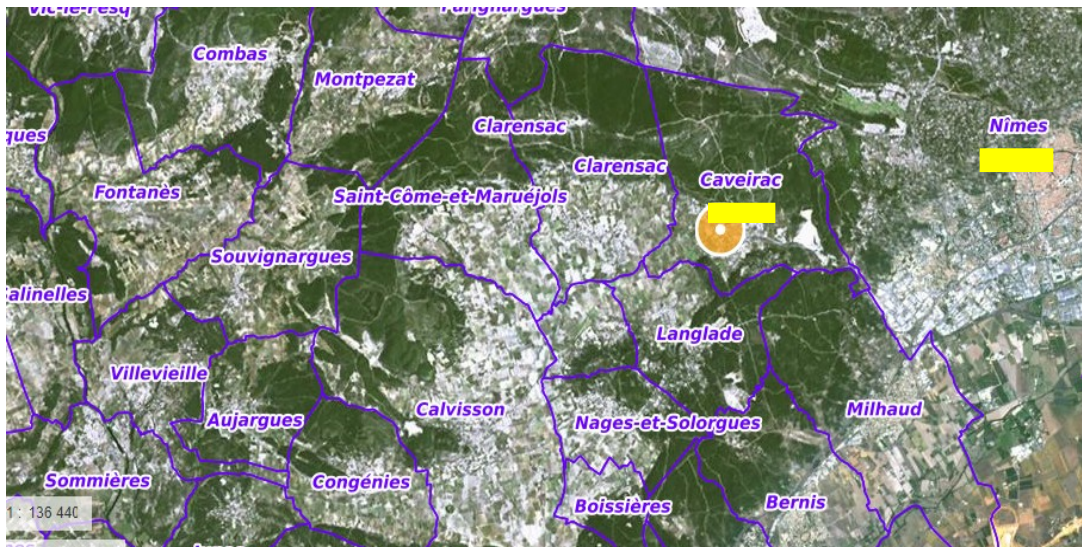


Photo aérienne, commune de Caveirac.

### **4/ Bref historique du village**

Comme indiqué dans la toponymie, Caveirac trouve son origine au IX<sup>e</sup> siècle, mais faisons un « bond » dans le temps pour évoquer le village durant le XVIII<sup>e</sup>, XIX et XX<sup>e</sup> siècle, périodes durant lesquelles les ascendants, descendants et le couple de référence ont vécu.

C'est alors un village composé de garrigues, d'oliviers et de pâturages, lieu propice à l'élevage des moutons. Côté plaine de grands champs de blé et de vignes composent l'essentiel du paysage. Nous sommes donc dans un petit village rural qui tire sa subsistance de l'élevage et de l'agriculture.

---

<sup>8</sup> Interprétation vu en cours d'héraldique, D.U généalogie et histoire des familles, université de Nîmes, année 2022, professeur : Mr DESSACHY Matthieu.

<sup>9</sup> <https://www.geoportail.gouv.fr/carte> (juin 2022).

## 4.1 Le château de Caveirac<sup>10</sup>

Voici La première mention de l'établissement d'une seigneurie à Caveirac se situe en 1260, Pons Buade, en raison de services rendus au roi reçoit du roi Saint Louis, trente livres tournois sur la seigneurie de Caveirac. Plusieurs seigneurs vont se succéder au fils des siècles:

Pons Buade: 1260/1458

Jean de Lussan et les de Carles: 1521/1589

Il y a une mention d'un dénommé Blaise de Carles en 1545 qui achète une maison, précisons toutefois que la mention de « château » peut simplement indiquée le lieu d'habitation du seigneur. Ce qui semble cohérent car de l'ancien château féodal rien ne subsiste aujourd'hui dans le village et seulement quelques mentions de « château » apparaissent dans les archives.

L'acte d'assise de Calvisson de 1304 au profit de Guillaume de Nogaret, qui énumère les châteaux de la Vaunage, nous confirme que celui de Caveirac n'y figure pas.

Cela semble cohérent avec l'achat de 1545 de Blaise de Carles,

Les « de Montolieu » et les « de Robert », sont co-seigneurs (avant 1589 / 1665)

Jacques de Boisson fait l'acquisition du château, certainement construit sur l'ancienne bâtisse des De Carles en 1654. Il va entreprendre de grands travaux mais dès 1690, endetté il commence à vendre des terres à Pierre de Sartre. Lorsqu'il meurt en 1696, il est ruiné. Pierre de Sartre qui entre temps à acquis le reste des terres et le château devient le nouveau seigneur en 1697. Il achète donc son titre en même temps que la propriété. A partir de 1710, ruiné lui aussi, il vend en 1713 à Raimond de Novi. Les descendants des de Novi garderont le château jusqu'en 1794.

Après la révolution, le château fut entièrement pillé par les habitants mais fort heureusement l'édifice ne fut pas endommagé.

En 1859, le parc fut divisé en plusieurs parcelles toutes destinées à la culture de la vigne alors en plein essor. Le château fut également divisé en plusieurs appartements, la mairie y a installé ses bureaux.



Château de Caveirac de nos jours, vue depuis le parc<sup>11</sup>.

10 *Caveirac, porte de la Vaunage*, Les seigneuries et les seigneurs, René Mejean, p.189, 190 - collections monographies vaunageoles n°4, ouvrage collectif, éd. Association Maurice Aliger, 2007.

11 Photo château de Caveirac, collection privé, Sylvie Fadat Vincent, 2019.

## 4.2 et aujourd'hui ...

A partir des années 1950, la mévente du vin, le grand gel de 1956 qui décima une grande partie des oliviers accélérèrent l'arrachage des ceps et l'abattage des arbres. Peu à peu ces modes de cultures furent abandonnés au profit des usines de la grande ville voisine de Nîmes. Les « caveiracois » allèrent grossir le flot des ouvriers des usines textiles, de chaussures ....

Dans les années 1980, le village atteignait 1000 habitants, puis 3000 à la fin du XX<sup>e</sup> siècle devenant un «village dortoir» proche de Nîmes et de ses multiples possibilités d'emplois. Enfin, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, il y a 4368 habitants.

## 5. Démographie et les raisons de son accroissement

Difficile de faire une estimation exacte avant la révolution étant donné que les recensements de populations tels que nous les connaissons aujourd'hui n'existaient pas encore.

Cependant, *L'annuaire du Gard des paroisses et communes de France*<sup>12</sup> donne les chiffres suivants pour Caveirac :

	<u>1709</u>	<u>1759</u>	<u>1774</u>	<u>1789</u>	<u>1790</u>
<b>en feux</b> <sup>13</sup>	190	120	110	176	160

Ces données nous sont parvenues grâce aux livres d'impôts, les compoix<sup>14</sup>, on estime qu'un feu équivaut à 4,5<sup>15</sup> personnes.

	<u>1709</u>	<u>1759</u>	<u>1774</u>	<u>1789</u>	<u>1790</u>
<b>en habitants</b>	855	540	495	792	720

La croissance démographique de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que l'on constate sur l'ensemble du royaume mais également à Caveirac s'explique par la diminution des fléaux que sont la guerre, la famine et la peste.

En effet, de 1715 à 1740, la France est en paix. La guerre de 7 ans (1756/1763) a lieu principalement sur le continent européen. Peu de conflits vont se dérouler dans le royaume de France, ce sont surtout les colonies françaises (Saint Domingue, Guadeloupe, Martinique) et l'Inde<sup>16</sup> qui seront impactées.

Le développement de la médecine, l'apparition de traités d'hygiénisme, la loi de 1776 obligeant le déplacement des cimetières en dehors des villes vont améliorer les conditions de vie des habitants.

Caveirac déplacera son cimetière en 1775 en faisant l'acquisition d'un terrain à l'extérieur du village<sup>17</sup>.

Toutes ces mesures vont influencer favorablement le développement démographique.

---

12 *L'annuaire du Gard des paroisses et communes de France*, p. 59, D. Lacroix, éd. du C.N.R.S , 1986.

13 Un feu équivaut à un foyer, une famille. Le nombre de feux d'une localité permet d'évaluer le montant des impôts qui pourront être prélevés.

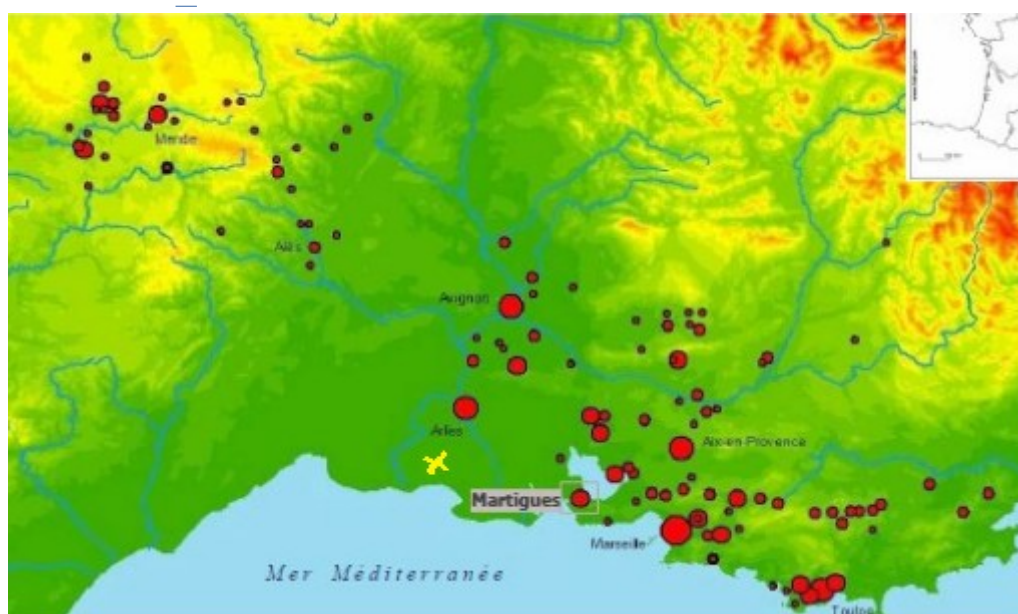
14 Compoix: apparaissent à partir du XVI<sup>e</sup> s. tenus par la communauté, permet de déterminer le montant de la taille, donne un résumé des terres de chaque propriétaires et le montant de son impôt.

15 Cours d'histoire moderne, D.U généalogie et histoire des familles, université de Nîmes, Sylvain Olivier, année 2022. En effet, l'usage est de compter de façon arbitraire et approximative.

16 Cours d'histoire moderne, D.U généalogie et histoire des familles, université de Nîmes, Sylvain Olivier, année 2022.

17 A.D. Gard, Goiffon, BH 895, 1881, p. 428.

L'épisode de peste de 1720 à Marseille va s'étendre comme l'indique la carte ci dessous en Provence et dans la basse vallée du Rhône mais n'atteindra pas la région nîmoise, ni la Vaunage.



Carte de l'épidémie de peste en 1720 à Marseille, en Provence et bas Languedoc<sup>18</sup>.

### **X** Situation région nîmoise

Enfin la politique de Louis XVI va permettre à des agronomes de développer leurs traités d'agronomie et notamment d'encourager le mouvement physiocratique<sup>19</sup>. Ce mouvement favorise le défrichement des garrigues et permet de gagner des terres cultivables ou des pâtures pour le bétail. Cela tombe bien car des garrigues à Caveirac il y en a beaucoup. Des vignes et des oliviers vont être plantés sur ces terres nouvellement défrichées. Après la révolution, c'est la révolution agricole du XIX<sup>e</sup> siècle qui va profiter aux habitants.

En effet, l'apparition de nouvelles techniques pour labourer avec des outils plus performants (herse en fer, semoir à grain en ligne...) vont améliorer les rendements. Les paysans vont voir leurs revenus augmentés, ils vont consommer davantage de produits manufacturés. L'apparition de petites manufactures locales va être pourvoyeuse de main d'œuvre, à Caveirac une filature de soie fonctionne, deux distilleries fabriquent de l'eau de vie mais un terrible fléau va mettre un coup d'arrêt à l'économie locale. Les chiffres du recensement le confirme, en effet en 1861, Caveirac compte 883 habitants contre 855 en 1876. Cette diminution s'explique par le phylloxéra<sup>20</sup> qui détruisit la totalité des vignes. Beaucoup d'ouvriers viticoles et leurs familles durent quitter le village pour trouver ailleurs d'autres moyens de subsistances.

18 *Vers un système d'information géographique pour l'étude des épidémies du passé*, Séguy Isabelle, Bernigaud Nicolas, Tzortzis Stéphan, Signoli Michel, Congrès de la Commission Internationale de Démographie Historique : Données nominatives et nouveaux développements en démographie historique, Jul 2005, Sydney, Australie

19 Les idées physiocratiques (courant de pensée venant d'Angleterre, les physiocrates considèrent que la richesse vient, exclusivement de la terre) se développent en France à partir de 1760, incitation au défrichement de terres (loi de 1766) sont exemptées d'impôts (dîme, taille, vingtième) pendant une durée de 15 ans si la terre devient rentable. Cours d'histoire moderne, D.U généalogie et histoire des familles, université de Nîmes, Sylvain Olivier, année 2022.

20 Originaire des États-Unis, le phylloxéra est un insecte piqueur apparenté aux pucerons. Il fut signalé pour la première fois en France en 1863. Au 19<sup>e</sup> siècle, le phylloxéra eut une importance sociale et dramatique sur la viticulture française et européenne qui fut dévastée et qui dut intégralement se reconstruire. <https://www.vignevin.com/publications/fiches-pratiques/le-phylloxera> (juin 2022).

A partir de 1876, le chantier du chemin de fer apporte son lot de journaliers et fait repartir à la hausse les chiffres des recensements<sup>21</sup> entre 1876 et 1881.

Après la mise en service du train en 1882 reliant Nîmes à Sommières, le recensement de 1886 comptabilise 117 individus en moins par rapport à 1881 car tous les ouvriers travaillant à la création du chemin de fer sont partis.

année	1806	1820	1831	1841	1851	1861
habitants	774	803	840	850	842	883
1876	1881	1886	1891	1901	1911	
855	878	761	767	750	781	

Après 1886, les chiffres du recensement stagne et n'évolue plus en cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ici comme ailleurs les idées malthusiennes<sup>22</sup> se répandent, avec pour conséquence une diminution du nombre d'enfants par couple. En 1886, en Vaunage, 86% des couples n'ont pas plus de deux enfants, 10% en ont trois et seulement 4% en ont quatre et plus<sup>23</sup>. Début XX<sup>e</sup> siècle, juste avant la première guerre mondiale, le nombre d'habitants augmentent, Caveirac a reconstitué depuis longtemps ses vignobles, ces habitants vivent de la viticulture, entre temps une coopérative a vu le jour, les raisins de table se vendent dans la France entière grâce au chemin de fer. De nombreux métiers en lien avec la vigne font vivre de nombreuses familles.

---

21 Dictionnaire d'histoire administrative et démographique des paroisses et communes de France établi par le C.N.R.S, selon les originaux disponibles aux archives départementales du Gard sous la côte 6 M 209.

22 Le malthusianisme est d'abord une doctrine démographique issue de Thomas Robert Malthus (1766-1834) qui énonçait que la prospérité économique passe par un contrôle de la fécondité, permettant d'obtenir une croissance de la population à un rythme comparable à celui de la croissance des moyens de subsistance.<https://www.melchior.fr/notion/malthusianisme>.

23 La Vaunage au XIX<sup>e</sup> siècle, La population de la Vaunage au XIX<sup>e</sup> siècle, Philippe Chareyre, p. 89 – collection colporteur, ouvrage collectif, éd. Lacour, 1996.

## II/ PRESENTATION DU COUPLE CENTRAL

### 1. Naissance de Louis Paut<sup>24</sup>

Né le 21/03/1818, fils de Henry Paut, cultivateur âgé de 34 ans, domicilié dans cette commune de Caveirac et de Elizabeth Servièrre son épouse.

77° 6  
Paut Louis

L'an Mil huit cent dix huit et le vingt un Mars à six heures après midi, pardevant nous Maire officier public de l'état civil de la Commune de Caveirac, Canton de Saint Mamert, Département du Gard, est comparu le sieur Henry Paut Cultivateur âgé de trente quatre ans, domicilié dans cette Commune de Caveirac, lequel nous a présenté un enfant de sexe Masculin de lui déclarant né ce jour d'hui vingt un Mars présent mois à deux heures après midi, et de Elizabeth Servièrre son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Louis

Extrait acte de naissance : « L'an mil huit cent dix huit et le vingtième mars à six heures après midi pardevant nous Maire officier public de l'état civil de la commune de Caveirac, canton de Saint Mamert, département du Gard, est comparu le sieur Henry Paut, cultivateur âgé de trente quatre ans, domicilié dans cette commune de Caveirac, lequel nous a présenter un enfant du sexe masculin de lui déclarant né ce jour d'hui [aujourd'hui] vingt un mars présent mois à deux heures après midi, et de Elizabeth Servièrre son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Louis ... ».

#### 1.1 Le service militaire :

« De la Révolution à 1905, le soldat est désigné par le tirage au sort. De 1800 à 1872, il a la possibilité de payer un remplaçant.

A partir de la loi du 8 nivôse an 11<sup>25</sup>, jusqu'en 1905, c'est le tirage au sort qui prévaudra. La loi Gouvion-Saint-Cyr de 1818 établit l'appel. Celui qui a tiré un bon numéro ne part pas <sup>26</sup>».

Louis comme tout homme de la république sera inscrit sur le tableau de recensement militaire. La liste de tirage au sort<sup>27</sup> établie pour chaque classe (année de naissance + 20 ans) indique pour chaque individu son nom, prénom, date et lieu de naissance, les noms et prénoms de ses parents, sa profession, le motif d'exemption ou de dispense et enfin la décision prise par le conseil de révision et le motif.

24 Archives départementales du Gard, commune de Caveirac, acte de naissance, 5 E 2390.

25 Le calendrier républicain avait pour but de réduire l'influence de l'église dans le quotidien des français, la Convention crée le calendrier républicain (aussi appelé calendrier révolutionnaire) en octobre 1793 en remplacement du calendrier grégorien. C'est l'Empereur Napoléon 1er qui abolit le calendrier républicain, fin 1805. Le 11 nivôse AN II correspond au 22 décembre 1802.

26 Cours de généalogie, D.U généalogie et histoire des familles, université de Nîmes, Stéphane Cosson, année 2022.

27 Archives départementales du Gard, archives militaires, liste du tirage au sort 1838, 1 R 160 ( voir en annexe).

Louis se présente avec une fracture du bras gauche, il sera exempté pour cause de difformité du bras gauche.

## 2. Naissance de Rose Aubat<sup>28</sup>

Née le 15/09/1820, fille de Louis Aubat, cultivateur âgé de 25 ans, domicilié dans cette commune de Caveirac et de Marguerite Imbert son épouse native de Saint Dionisy.

Les parents de Rose se marient le 14/11/1815 à<sup>29</sup> Saint Dionisy, village proche de Caveirac.

J'ai recherché les enfants de ce couple dans la commune de Caveirac à partir de 1820 en remontant dans le temps.

Mise à part Rose je n'ai trouvé aucune autre naissance.

Étant donné que Marguerite est native de Saint Dionisy, j'ai pensé qu'ils avaient d'abord vécu dans ce village après leur mariage.

J'ai trouvé la naissance d'un seul enfant à Saint Dionisy :

- Louis né le 04/11/1816

En consultant les registres de Caveirac<sup>30</sup>, cette fois à partir de 1820, j'ai trouvé d'autres naissances :

- Louis né le 03/02/1824

Encore un bébé de remplacement, en consultant les registres de décès, j'ai trouvé le décès du premier bébé nommé Louis né en 1816, il est mort à Caveirac le 21/11/1823.

- Jacques né le 08/04/1830

En parallèle je découvre le décès du deuxième bébé Louis le 25/05/1834.

Finalement, Rose et son frère Jacques seront les deux seuls enfants survivants de la fratrie.

no 16  
aubat Rose

L'an mil huit cent vingt et le quinze septembre à huit heures du soir, pardevant nous Maire officier de l'état civil de la commune de Caveirac, Canton de St. Mamert, département de l'Ardèche, Et Comparses les sieurs Louis aubat Cultivateur âgé de vingt cinq ans domicilié dans cette commune de Caveirac, lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin de lui déclarant né le jourd'hui quinze septembre présent auoir à huit heures du matin, et de Marguerite Imbert sans épouse et auquel il a donné le prénom de (Rose) les

Extrait acte de naissance : « L'an mil huit cent vingt et le quinze septembre à huit heures du soir, pardevant nous maire officier de l'état civil de

28 Archives départementales du Gard, commune de Caveirac, acte de naissance, 5 E 2390.

29 Archives départementales du Gard, commune de Saint Dionisy, acte de mariage, 5 E 4858.

30 Archives départementales du Gard, commune de Caveirac, acte de naissance, 5 E 2392, 5 E 2394.



*la commune de Caveirac, canton de St Mamert, département d  
du Gard, est comparu le Sieur Louis Aubat, cultivateur  
âgé de vingt cinq ans, domicilié dans cette commune de  
Caveirac, lequel nous a présenté un enfant de sexe  
féminin de lui déclarant née ce jourd'hui [aujourd'hui] quinze septembre  
présent mois à huit heures du matin et de Marguerite Imbert  
son épouse et auquel il a donné le prénom de Roze... ».*

### **3. Mariage de Rose Aubat et Louis Paut**

Le mariage est célébré le 25/10/1841<sup>31</sup> à Caveirac.

---

31 Archives départementales du Gard, commune de Caveirac, acte de mariage, 5 E 2395.

Troisième feuille

La dernière



no 4

9



Louis  
Pault  
&  
roses  
aubat

Le an mil huit cent quarante un & le vingt cinq octobre heure de jour  
 Du soir pardevant nous francois castaury, maire officier public  
 de l'état civil, de la commune de caserac, canton de saint ma-  
 mont, arrondissement de némes, département du Gard, est comparu  
 le sieur Louis pault, cultivateur àgé de vingt trois ans, célibat  
 veuf & légitime, de feu henri pault décédé à caserac, le défunt  
 mil huit cent vingt, dont l'acte de décès est annexé au présent  
 mariage & de Elisabeth ferrrière sans profession, àgé de cinquante  
 sept ans, la dte henri pault domicilié avec d'amee Pault cette commune  
 de caserac, laquelle ici présente & cohabitante, au présent ma-  
 riage d'une part, & de demoiselle roses aubat sans profession  
 àgé de vingt un an, fille majeure, & légitime de Louis aubat,  
 cultivateur, àgé de quarante huit ans, & de marquerite Imbert,  
 sans profession, àgé de cinquante ans, tous les trois domici-  
 liés dans cette commune de caserac les quels ici présents et con-  
 sentant au présent mariage d'autre part, nous ont requis de  
 proceder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont la  
 publication ont été faite dans la commune de caserac les  
 dimanches dix neuf et vingt dix septembre dernier, heure de  
 midi, aucune opposition ne nous ayant été si qu'il s'en feroit  
 droit à leur juste requête, après avoir fait lecture de toutes  
 les pièces ci dessus mentionnées, et du chapitre 1<sup>er</sup> du code civil  
 intitulé mariage, avons demandé au futur époux et à la future  
 épouse s'ils seules se prenoient pour mari & pour femme  
 chacun d'eux ayant répondu séparément & affirmativement,  
 de leur nom au nom de la loi que le sieur Louis pault & de moi  
 selles roses aubat, sont unis en mariage, de tout quoi nous  
 avons dressé le présent acte en présence des sieur francois fontagne  
 propriétaire àgé de quarante neuf ans, Jean mari guay, proprié-  
 taire àgé de trente quatre ans, Antoine saussine-moron, àgé de  
 trente neuf ans, Louis Bouranquet, propriétaire, àgé de trente un  
 ans tous les quatre demeurant & domiciliés dans cette  
 commune de caserac les quels ont si gné avec nous le présent  
 acte ainsi que le père de la future toutes les autres parties  
 ont déclaré ne le savoir faire de ce que nous avons fait,  
 dans une salle de la maison commune publiquement, après avoir  
 le renvoi un mot qui a été touché.

L. aubat      L. Bouranquet      Abriqnan  
 Cost Saussine  
 Fontagne      Castang  
 maire

**Transcription de l'acte de mariage :**

« L'an mil huit cent quarante un [et] le vingt cinq octobre heure de six du soir # pardevant nous François Castang, maire officier public de l'état civil, de la commune de Caveirac, canton de St Marmert, arrondissement de Nismes, département du Gard est comparu le Sieur Louis Paut, cultivateur âgé de vingt trois ans, fils mineur [et] légitime de feu Henri Paut décédé à Caveirac le dix août mil huit cent vingt, dont l'acte de décès est annexée au présent mariage [et] de Elisabeth Servièrre, sans profession, âgée de cinquante sept ans, le dit Louis Paut domicilié avec sa mère dans cette commune de Caveirac, laquelle ici présente [et] consentante au présent mariage d'une part, [et] demoiselle Roses Aubat, sans profession âgée de vingt un an, fille majeure [et] légitime de Louis Aubat cultivateur, âgé de quarante huit ans [et] Marguerite Imbert, sans profession, âgée de cinquante ans, tous les trois domiciliés dans cette commune de Caveirac, lesquels ici présent et consentant au présent mariage. D'autre part, nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites dans la commune de Caveirac les dimanches dix neuf et vingt six septembre dernier, heure de midi, aucune opposition ne nous ayant été signifiée font droit à leur juste réquisition, après avoir fait lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées et du chapitre six du code civil intitulé mariage, avons demandé au futur époux et à sa future épouse s'ils veulent se prendre pour mari [et] pour femme chacun d'eux ayant répondu séparément [et] affirmativement, déclarons au nom de la loi que le sieur Louis Paut [et] demoiselle Roses Aubat sont unis en mariage de tout quoi nous avons dressé le présent acte en présence des sieurs François Fontayne, propriétaire âgé de quarante deux ans, Jean Marignan, propriétaire âgé de trente quatre ans, Antoine Saussine, maçon âgé de trente deux ans, Louis Bouzanquet, propriétaire, âgé de trente un ans tous les quatre comparants des parties[et] domiciliés dans cette commune de Caveirac, les quels ont signé avec nous le présent acte ainsi que le père de la future toutes les autres parties ont déclaré ne le savoir faire de ce requis après lecture faite. # dans une salle de la maison commune publiquement, approuvant le renvoi un mot qui a été touché ».

L. Aubat

L. Bouzanquet

Marignan

Ant. Saussine

Fais Fontayne

Castang maire

### 3.1 Que nous apprend cet acte ?

Louis âgé de 23 ans, mineur matrimonial<sup>32</sup> le jour de son mariage est orphelin de père, seule sa mère est présente, il est cultivateur et vit à Caveirac avec sa mère.

Rose âgée de 21 ans majeure le jour de son mariage, est entourée de ses parents avec qui elle habite à Caveirac, elle est sans profession.

Le recensement de 1836 m'aurait permis de connaître précisément le lieu où ils habitaient dans le village, s'ils étaient voisins, s'ils habitaient dans une maison avec des dépendances, une cour, un puits, une grange ... et connaître ainsi leurs niveaux de vie. Malheureusement ce recensement ne nous est pas parvenu.

Dans le recensement suivant de 1876 sont présents dans le foyer de Louis et Rose qui apparaît sous le prénom de Françoise<sup>33</sup>, leur fils Emilien de 17 ans, à noter qu'il est enregistré sous le prénom de Mélien sur son acte de naissance de 1859<sup>34</sup> et Louis Aubat leur neveu âgé aussi de 17 ans.

DÉSIGNATION		NUMÉROS PAR VILLAGE, QUARTIER, hameau ou rue,			NOMS DE FAMILLE	PRÉNOMS	TITRES, QUALIFICATIONS, états, professions ou fonctions.	ÉTAT CIVIL DES HABITANTS.					AGE.	NATIONALITÉ. — LIEU DE NAISSANCE.	OBSERVATIONS.	
des quartiers, villages ou hameaux.	des rues dans les chefs-lieux.	des maisons.	des mé-nages.	des in-dividus.				SEXE MASCULIN.		SEXE FÉMININ.						
1	2	3	4	5	6	7	8	9 Garçons.	10 Hommes mariés.	11 Veuks.	12 Filles.	13 Femmes mariées.	14 Veuées.	15	16	17
					61 Paut	Louis	propriétaire	1						58 ans	Française	Caveirac
		14	16		62 Aubat Françoise	Rose	la femme							57 ans	il	
					63 Paut	Emilien	aucune	1						17 ans	il	
					64 Aubat	Louis	aucun	1						17 ans	il	

Recensement de 1876, commune de Caveirac

Sur ce recensement Louis et Rose ont respectivement 58 et 57 ans, il est peu probable qu'ils aient eu d'autres enfants ensuite. Afin de n'en omettre aucun, j'ai dépouillé systématiquement les registres de naissance<sup>35</sup> de la commune de Caveirac de 1876 en remontant dans le temps jusqu'en 1841 date de leur mariage.

32 L'âge minimum pour se marier est de 18 ans pour les garçons et 15 ans pour les filles, pour autant, le code Napoléon de 1804, article 148, fixe la majorité matrimoniale à 25 ans pour les garçons et 21 ans pour les filles.

33 Voir note de bas de page n°1

34 Archives départementales du Gard, acte de naissance de Mélien Paut (voir annexe)

35 Archives départementales du Gard, actes de naissance, commune de Caveirac, 5 E 2395 (1834/1842) ; 5 E 2396 (1843/1852) ; 5 E 2397 (1853/1862) ; 5 E 2399 (1863/1899).

J'ai trouvé deux autres naissances :

**Louis** né le 21/01/1844, la mention décédé est notée en marge sur son acte de naissance ce qui laisse présager qu'il n'a vécu que quelques heures. Je n'ai pas trouvé d'acte de décès le concernant dans les registres<sup>36</sup>.

**Louis Jules** né le 10/10/1857, étant donné que Louis Jules n'apparaît pas dans le recensement de 1876, j'en ai conclu qu'il était décédé.

J'ai trouvé son acte de décès<sup>37</sup> en date du 06/01/1859 âgé de 15 mois.

Pourquoi redonnaient ils le prénom d'un enfant décédé ?

Souvent les parents compensaient le deuil d'un enfant mort en bas âge par la naissance d'un autre, porteur du même prénom. Cette pratique était encore très répandue jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

**Mélien** né le 29/12/1859<sup>38</sup> est l'unique enfant survivant du couple.

Enfin, dans l'acte de mariage il n'y a aucune mention d'un contrat de mariage.

J'ai voulu tout de même vérifier, j'ai donc consulté les registres de l'enregistrement<sup>39</sup> et notamment la table des contrats de mariage.

Table des contrats de mariage<sup>40</sup>

**Page 1**

<b>Colonne 1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
------------------	----------	----------	----------	----------	----------

*Nota. Les Contrats de mariage seront relevés sous les noms des deux époux alphabétiquement et séparément.*

*TABLE des*

NOMS.	PRÉNOMS.	PROFESSIONS.	DEMEURES.	NOM DU MARI ou DE LA FEMME porté à la lettre initiale de la table.	VALEUR DES OBJETS MOBILIERS apportés par l'époux dont le nom est inscrit dans la première colonne.
<i>Aubas</i>	<i>Rosalie</i>	<i>S.P.</i>	<i>Caveirac</i>	<i>Paul Louis</i>	<i>250.</i>

colonne 1 : nom de l'épouse et/de l'époux, à noter que **Aubas** se termine par un s

colonne 2 : prénoms, Rose devient **Rosalie**

colonne 3 : professions (**S.P.**, sans profession)

colonne 4 : demeures (lieu d'habitation), **Caveirac**

36 Archives départementales du Gard, actes des décès, commune de Caveirac, 5 E 2398.

37 Ibid

38 Archives départementales du Gard, actes des naissances, commune de Caveirac, 5 E 2397 (1853/1862).

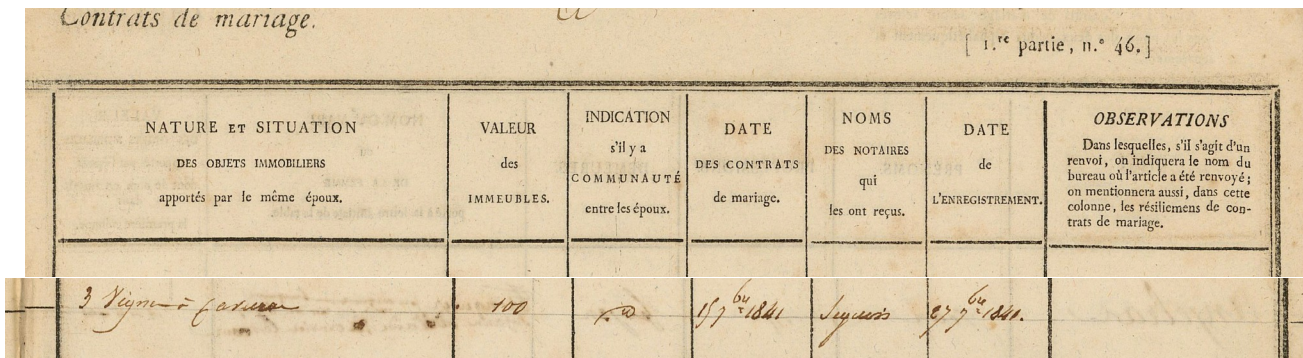
39 Ces bureaux enregistrent notamment les actes notariés (minutes) et les transcrivent en partie. Généralement après le second empire, il y a un bureau par canton. Il existe plusieurs tables selon la nature des actes (tables des contrats de mariage, table des testaments, table des décès ...) outils au combien précieux car le plus souvent établis par ordre alphabétique, par année, ils permettent de trouver la date de l'acte, la nature de celui-ci, la valeur et le plus important le nom du notaire.

40 Archives départementales du Gard, enregistrement, table des contrats de mariage (1835/1847), canton de Clarensac 13 Q 7 / 4.

colonne 5: nom du mari ou de la femme porté à la lettre initiale de la table, **Paut Louis**  
 colonne 6 : valeur des objets mobiliers apportés par l'époux dont le nom est inscrit dans la première colonne, **250 francs**

**Page 2**

<b>Colonne 7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>
------------------	----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------



colonne 7 : nature et situation des objets immobiliers apportés par le même époux, **3 vignes à Caveirac**

colonne 8 : valeur des immeubles, **100 francs**

colonne 9 : indication s'il y a communauté entre époux (dotal comme indiqué sur la première ligne de la table, avec l'abréviation **dl** pour dotal<sup>41</sup>)

colonne 10 : date des contrats de mariage, **15/09/1841**

colonne 11 : noms des notaires qui les ont reçus, **Seguin**

colonne 12 : date de l'enregistrement, **le 27/09/1841**

colonne 13 : observations dans lesquelles il s'agit d'un renvoi, on indiquera le nom du bureau où l'article a été renvoyé, on mentionnera aussi dans cette colonne, les résiliemens [résiliements] de contrats de mariage, **aucune mention pour notre couple.**

La table révèle la présence d'un contrat de mariage passé le 15/09/1841 auprès du notaire Seguin<sup>42</sup> à Clarensac. En voici plusieurs extraits :

... a comparu Sieur Louis Paut, agriculteur fils majeur et légitime de feu Henri Paut et de vivante Elizabeth Servièrre, natif et habitant ainsi que sa dite mère de la commune de Caveirac d'une part, et Demoiselle Rosalit Aubac fille majeure et légitime de Sieur Louis Aubac agriculteur et de Margueritte Imbert, native de Saint Dionisy et habitante ainsi que les dits père et mère dudit Caveirac d'autre part ...

... pour clause principale les parties déclarent se marier sous le régime dotal avec exclusion de communauté de biens.

41 **Le régime dotal** : Relatif à la dot, aux biens apportés par une femme lorsqu'elle se marie.

C'est un énigme matrimonial dans lequel les biens de la femme se répartissent entre biens dotaux (dont le mari a l'administration et la jouissance) et biens extra-dotaux ou paraphernaux. <https://www.dictionnaire-juridique.com>, définition+Larousse (juin 2022)

**Les biens paraphernaux**: terme utilisé autrefois pour désigner, sous le régime dotal, les biens personnels de la femme qui étaient laissés à sa jouissance et à son administration par opposition aux biens dotaux qu'administrait le mari. <https://www.dictionnaire-juridique.com> (juin 2022)

42 Archives départementales du Gard, notaire Seguin Jean Louis, Montpezat et Clarensac, 2 E 82 3747 (voir l'acte complet en annexe)

*La faveur du présent mariage ledit Sieur Aubac donne et constitue en dot à ladite fille, future épouse acceptante à titre de donation en anticipation d'hoirie<sup>43</sup>.*

*1° cent cinquante francs constitué en un tour de chaîne en or, trois bagues en or, un clavier<sup>44</sup> avec ses chaînes en argent, une armoire du bois cerisier, quatre draps de lit, six serviettes, deux nappes, le tout de quoi le futur époux a vu examiné, tient pour reçu et en fait reconnaissance sur tous les biens présent et avenir ...*

*2° une pièce vigne située au terroir dudit Caveirac...*

*3° une vigne [ ... ] terroir quartier du chemin de Vacayrolle ...*

*4° une vigne et olivette même quartier ...*

*Lesdites propriétés ci dessus données étant déclarées d'un revenu annuel de cinq francs et*

*5° cent francs en numéraire ayant cours que ledit Sieur Aubac a compté et mis sur table, retiré, vérifié et [ ... ] du consentement de ladite Aubac future épouse par ledit Paut futur époux qui en fait reconnaissance en faveur de sa dite épouse sur tous ses biens présent et avenir.*

*La dite Aubac future épouse se réservant la faculté de vendre les dites propriétés ci dessus données. Ledit Sieur Aubac père se réservant le droit de retour dans les cas prévus par la loi sur l'objet de la donation ci dessus fait ... .*

D'un point de vue anthroponymique, la lecture de ce contrat nous prouve encore une fois qu'il y avait autant de façon d'écrire les noms de famille que de personnes les écrivant. En effet, Aubac devient Aubac. Le changement de prénom était aussi largement utilisé. En effet Roze à sa naissance devient Rosalit dans ce contrat de mariage puis à nouveau Rose lors de son mariage. En 1876, dans le recensement, on la retrouve sous le prénom de Françoise et enfin à nouveau Rose sur son acte de décès !

Ce contrat nous permet aussi de connaître le montant de la dot attribuée à Rose. Des bijoux, du linge, un meuble pour une valeur de 150 francs, du numéraire pour une valeur de 100 francs. Son père lui donne en avancement d'hoirie, des terres sur lesquelles il va garder l'usufruit et que le jeune couple aura la nue-propriété. Ils deviendront pleinement propriétaires lorsque le père de Rose décédera.

Concernant le montant des biens de Louis, la table des contrats de mariage indique la somme de 250 francs (colonne 6, *valeur des objets mobiliers apportés par l'époux ...*) et 3 vignes d'une valeur de 100 francs (colonne 7 et 8).

Cela semble peu d'un côté comme de l'autre mais comment évaluer la valeur des biens mobiliers et immobiliers de cette époque sans avoir connaissance de leurs niveaux de vie.

Difficile de convertir la valeur des biens de ce contrat de mariage de 1841 en euros d'aujourd'hui. Cela n'a aucun sens si on ne prend pas en considération la valeur du travail de cette époque et les dépenses approximatives d'une famille.

---

43 L'avancement d'hoirie est une donation, par anticipation, à un héritier sur la part qui lui reviendra lors de la succession. Lors du règlement définitif cette avance sera prise en compte dans la liquidation. <https://www.lyon-entreprises.com> (juin 2022)

44 Accessoire de mode ancien. Se portait à la ceinture, la coutume voulait que dans le foyer la femme porte les clés de la maison et des meubles et placards. Les clés étaient accrochées à la ceinture.

J'ai donc cherché à savoir quel était le salaire journalier des personnes, la valeur des dépenses communes d'une famille au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>.

Salaire moyen pour un homme (30 sous pour une journée de travail) soit 450 francs

Salaire moyen pour un femme (20 sous pour une journée de travail) soit 300 francs

Salaire moyen pour un enfant (11 sous pour une journée de travail) soit 165 francs

Ce qui fait un total de 915 francs, ce qui peut paraître beaucoup.

Nous verrons plus loin que Louis et Rose n'avaient pas de loyer puisqu'ils étaient propriétaires<sup>46</sup> d'une maison située dans le quartier de l'église près de la rivière. Les dépenses de nourriture sont d'environ de 14 sous pour Mr (255 francs), 12 sous pour Mme (219 francs) et 9 sous pour un enfant (164 francs), ce qui fait un total de 638 francs.

Il reste donc 277 francs à notre couple, sans compter les dépenses pour l'entretien de la maison, les achats divers : vêtements, linge, outils, ustensiles, bougies ...

Nous verrons plus tard en consultant la table des mutations par décès la valeur des objets détenus par Louis.

A cette époque, pas d'assurance maladie, en cas d'accident, de maladie ce précaire équilibre financier était mis à mal.

Nous verrons ensuite si notre couple a pu, à force de travail, « s'enrichir » au cours de sa vie.

#### **4. Le décès de Louis Paut**

L'acte de mariage de Mélien (fils unique de Louis et Rose) indique précisément la date de décès de Louis, le 23/02/1877.

#### **5. La nécessaire consultation des archives de l'enregistrement et des hypothèques**

Dans la terminologie fiscale, l'enregistrement désigne une formalité accomplie par un agent public à l'occasion d'un acte ou d'un fait juridique, notamment de la mutation d'un bien immeuble ou meuble, d'un décès, d'une instance judiciaire etc. Les droits d'enregistrement désignent les impôts ou taxes perçus à l'occasion de cette formalité.

Un état hypothécaire est un document qui établit les inscriptions prises sur un immeuble. L'état hypothécaire est archivé auprès d'un bureau, appelé service de la Publicité Foncière (anciennement les Conservations des Hypothèques).

---

45 La valeur des biens, niveau de vie et fortune de nos ancêtres, Thierry Sabot, p.27 , collection Thema, histoire et généalogie, éd. Thisa, 2018, étude d'un texte de Louis-René Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, 1840.

46 Archives départementales du Gard, notaire Samuel Théodore Auquier, Clarensac, 2 E 24 129.



Afin de confirmer le nom des héritiers survivants de Louis, j'ai consulté la table des successions<sup>47</sup>.

Table des successions et absences.

**Page 1**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	-----------

*TABLE des*

NUMÉROS d'ordre.	INDIVIDUS DÉCÉDÉS OU DÉCLARÉS ABSENTS, ALPHABÉTIQUEMENT.					DATES DES DÉCÈS, de l'envoi en possession ou de l'inscription, sur les registres de l'état civil, des décès des militaires.	INDIQUER SI LE DÉCÉDÉ OU L'ABSENT est célibataire, veuf ou marié, et s'il a des enfants.	APPOSITIONS ET LEVÉES de scellés. — Date de l'enregistre- ment.	ACCEPTATIONS sous bénéfice d'inventaire. — Renonciations à succession, legs ou communauté. — Date et lieu de l'enregistrement.	TUTELLES ET CURATELLES. — Date de l'enregistre- ment.
	NOMS.	PRÉNOMS.	PROFESSIONS.	LIEU DU DÉCÈS. — Indiquer, en outre, le lieu de la naissance et le domicile, s'ils sont différents du lieu du décès.	ÂGES.					
119	<i>Paut</i>	<i>Louis</i>	<i>cultiv.</i>	<i>Caveirac</i>	<i>59 ans</i>	<i>22 février 77</i>	<i>époux</i>			<i>Aubat Rose</i>

colonne 1 : numéro d'ordre, **119**

colonne 2 : noms, **Paut**

colonne 3 : prénom, **Louis**

colonne 4 : professions, **cultivateur**

colonne 5 : lieu du décès, **Caveirac**

colonne 6 : âges, **59 ans**

colonne 7 : dates des décès, **22 février 77**

colonne 8 : indiqué si le décédé ou l'absent est célibataire, veuf ou marié et s'il a des enfants, **époux Aubat Rose**

colonne 9 : appositions et levées de scellés,

colonne 10 : acceptation sous bénéfice d'inventaire,

colonne 11 : tutelles et curatelles,

**page 2**

<b>12</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>22</b>
-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

*Successions et Absences.* 1<sup>re</sup> PARTIE. N° **52**. (1866.)

INVENTAIRES.		VENTES DE MEUBLES.	DATÉ de L'AVERTISSEMENT aux héritiers, légataires, etc.	NUMÉRO de SOMMERS doux sous lequel l'article a été relevé après l'expiration du délai.	DATES des DÉCLARATIONS des successions, dons ou legs.	NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURS DES HÉRITIERS, donataires ou légataires (non alphabétiquement).	BIENS DÉCLARÉS.		RENVOIS	OBSERVATIONS.
DATE de l'enregistre- ment.	MONTANT de l'évaluation.	Date de l'enregistre- ment.	(Instruction n° 141.)			VALEUR du mobilier, argent, rentes et créances.	REVENUS des immeubles.	FAITS OU REÇUS.		Mentionner notamment les rensei- gnements fournis par les notices de saisies sur la constitution des succes- sions.
					<i>16 avril 1877</i>	<i>Emilie, son fils à Caveirac son demeur.</i>	<i>300.</i>	<i>100.</i>		

47 Archives départementales du Gard, enregistrement, table des successions, bureau de Clarensac, 13 Q 99, folio n°52.

Colonne 12 : inventaire, date de l'enregistrement,  
colonne 13 : montant de l'évaluation,  
colonne 14 : ventes de meubles  
colonne 15 : date de l'avertissement aux héritiers légataires  
colonne 16 : numéro du sommier  
colonne 17 : date de déclaration, dons ou legs, **16 août 1877**  
colonne 18 : noms, prénoms et demeures des héritiers donataires et légataires, **Emilien son fils à Caveirac et sa veuve**  
colonne 19 : biens déclarés, valeur du mobilier, argent, rentes et créances, **365 francs**  
colonne 20 : revenus des immeubles, **151 francs**  
colonne 21 : renvois faits ou reçus,  
colonne 22 : observations,

Emilien (Mélien) et Rose sont ses seuls héritiers, ce qu'il faut noter ici c'est la date d'enregistrement de la déclaration, à savoir : le 16/08/1877. Cette date va nous permettre de trouver dans la table des mutations par décès l'ensemble du patrimoine de Louis.

#### La table des mutations par décès<sup>48</sup>

A noter que Rose apparaît sous le prénom de Rosalie (visiblement son prénom d'usage), ... en son nom personnel et comme tutrice légale de son fils Louis âgé de 18 ans<sup>49</sup>, agriculteur à Caveirac. Ce document est très intéressant car il indique la date du testament le 24/11/1867 chez Maître Auquier à Clarensac et donne un descriptif détaillé de tous les biens du défunt, mobilier et immobilier (maison d'habitation comprenant une cuisine en partie basse et une chambre au dessus, qui sont celles dans lesquelles vivent Rose et Mélien, une terre à Clarensac quartier le Pradel ... ). Afin d'étayer mon propos concernant le coût de la vie, voici un extrait de la table de mutation avec le détail des meubles et leurs valeurs respectives :

... Un lit de 20 francs, un cabinet de 20 francs, une commode de 40 francs, une table, une crédence, six chaises de 20 francs, ustensile de cuisine 30 francs mais encore vêtements et linges du défunt pour 50 francs, un autre lit et un autre cabinet de 20 francs chacun, une mule d'une valeur de 100 francs, une vieille charrette de 40 francs le tout pour une valeur de 365 francs.

Il y a ensuite un inventaire de l'ensemble des terres que Louis possédait, des vignes, des olivettes<sup>50</sup>, pâtures, terres pour un total de 1 hectare 86 ares.

Pour rappel Rose avait reçu en dot 3 vignes pour un total de 25 ares environ et Louis possédait lui aussi 3 vignes d'une valeur totale de 100 francs.

Pour avoir une vision d'ensemble des biens acquis par le couple, le registre des hypothèques<sup>51</sup> est une source importante de renseignements.

---

48 Archives départementales du Gard, enregistrement, table des mutations par décès 13 Q 3 26.  
(voir document en annexe)

Les registres de mutations par décès sont enregistrées légalement dans les 6 mois suivant la date d'un décès et décrivent les mutations de propriétés ou d'usufruit de meubles et d'immeubles. Cours de généalogie, D.U histoire et généalogie des familles, université de Nîmes, année 2022 , professeur : Mr Cosson Stéphane.

49 La majorité en 1877 est fixée à 21 ans, il faudra attendre 1974 pour qu'elle soit à l'âge de 18 ans.

50 Synonyme d'olivieraie.

51 Hypothèque : Droit réel, immobilier et indivisible, dont est grevé un bien immeuble pour garantir le paiement d'une créance.

Étant donné que les registres indicateurs de la table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires<sup>52</sup> s'arrêtent pour le bureau de Nîmes à la lettre C, j'ai directement consulté la table alphabétique du répertoire des relevés des formalités<sup>53</sup>. Ce répertoire m'a indiqué le volume 142<sup>54</sup> et la case 298 pour Paut Louis époux de Aubat à Caveirac.

Plusieurs indications importantes sont inscrites dans le répertoire des formalités, à droite de la page étaient notées les inscriptions (biens hypothéqués) et sur la page de gauche apparaissent les transcriptions (achats, ventes) qui renvoient à d'autres numéros de volumes et de cases.

J'ai constaté que Louis avait fait plusieurs acquisitions en 1857, 1860, 1863, 1867 ...

J'ai fait le choix de rechercher les transcriptions dont les évaluations étaient les plus importantes.

REGISTRE DE FORMALITÉS					REGISTRES DE FORMALITÉS					REGISTRES DE FORMALITÉS													
N°		DATES		NATURE	ÉVALUATION	RADIATION	N°		DATES		NATURE	ÉVALUATION	RADIATION	N°		DATES		MONTANT	RADIATIONS	N°		DATES	
du volume	de l'article	de	des mentions en marge				de la mention	de la mention	de la mention	de la mention				de la mention	de la mention	de la mention	de la mention			de la mention	de la mention	de la mention	de la mention
502	54	9	Avril 1857	Acquisition	680 <sup>fr</sup>									314	136	13	10 <sup>me</sup> 1860	1700 <sup>fr</sup>					
568	63	13	10 <sup>me</sup> 1860	Vente	1000 <sup>fr</sup>									533	157	12	9 <sup>me</sup> 1863	c. 3600					
867	70	13	10 <sup>me</sup> 1860	Acquisition	2500 <sup>fr</sup>									387	86	6	Mai 1867	1200					
632	6	23	Jun 1863	id	100																		
700	49	6	Mai 1867	id	1200																		
716	43	3	Jan 1868	id	250																		
1322	74	29	1867	Acq <sup>on</sup>	800																		

Voici ce que j'ai découvert :

**09/04/1857** : volume 502<sup>55</sup> article 54, achat d'une vigne, terroir de Caveirac.

**13/10/1860** : volume 568<sup>56</sup> article 63, ... Vente d'une maison composée de deux pièces superposées avec une petite basse cour au devant située dans l'enceinte de la commune de Caveirac, quartier de l'église, près de la rivière .... Il l'a acheté le 25/01/1846<sup>57</sup> à un dénommé François André Cabanon, l'acte a été passé chez le notaire Samuel Théodore Auquier à Clarensac.

Dans cet acte, il est noté « *cette vente a été faite moyennant le prix et somme de 900 francs que l'acquéreur l'a payé au vendeur qui le reconnaît en pièce métallique d'argent au cours du jour réalisée au vu de nous notaire et témoins ...* ». Il règle son achat en une seule fois, c'est pourquoi cette transaction ne figure pas sur la page des inscriptions hypothécaires. S'il ne l'avait pas vendu quatorze années plus tard je n'en aurais pas eu connaissance.

Il vend cette maison au prix de 1000 francs à Nouis Alphonse avec un bénéfice de 100 francs.

Le même jour, le **13/10/1860**, volume 567<sup>58</sup>, article 70, il achète une maison située à la rue Haute commune de Caveirac, section A parcelle 1540 au prix de 2500 francs, la vente a été faites devant le

52 Archives départementales du Gard, hypothèque, conservation de Nîmes, registre des formalités hypothécaires, bureau de Nîmes, 41 Q 3 2.

53 Archives départementales du Gard, hypothèque, conservation de Nîmes, table alphabétique, sous unités de M à R volume 218, folio 27 J'ai ainsi pu retrouver la fiche de Paut Louis.

54 Archives départementales du Gard, hypothèque, conservation de Nîmes, volume 142, case 298, 41 Q 2 142.

55 Archives départementales du Gard, hypothèque, conservation de Nîmes, registre des transcriptions hypothécaires, 41 Q 2 502.

56 ibid, 41 Q 2 568.

57 Archives départementales du Gard, notaire Jean Samuel Auquier, 2 E 24 129. (voir annexe)

58 Archives départementales du Gard, hypothèque, conservation de Nîmes, registre des transcriptions hypothécaires, 41 Q 2 567.

même notaire<sup>59</sup>. Il a tout de suite réglé 800 francs au vendeur Jean Marignan et le reste de la somme échelonné sur 5 ans. Il reste 1700 francs à régler, ils sont donc notés dans les inscriptions hypothécaires (page de droite).

**06/05/1867** : volume 700<sup>60</sup>, article 49, achat d'une vigne dite « muscat » terroir de Caveirac.

La dernière ligne du répertoire des formalités m'a interpellé car la date de la transcription est le 02/11/1894 alors que Louis est mort le 23/02/1877 !

Afin d'éclaircir ce mystère, j'ai consulté la transcription de l'acte sur le registre<sup>61</sup>, il s'agit de Paut Louis qui acquiert une maison avec son neveu Jules Aubat. Pas d'autres précisions concernant leurs identités. Il existe deux explications<sup>62</sup>, soit un enfant de Louis, soit le vendeur ont demandé en 1894 la transcription de l'acte ou alors, il s'agit d'un enfant de Louis se nommant Louis également qui fait cette acquisition auquel cas le service des hypothèques n'a pas recréé de fiche.

Sachant que Louis n'a pas eu de fils survivant se prénommant Louis, je pense qu'il s'agit d'une transcription tardive.

Nous venons de voir combien les transcriptions sont des documents précieux car en cas de lacunes dans les registres notariés, ils permettent d'avoir une copie des actes mais aussi d'avoir un « inventaire » des achats et ventes faits par nos ancêtres durant leurs vies. Cela ne vaut bien sûr que pour les biens inscrits dans les registres d'hypothèques.

Dans le cadre de mes recherches dans les transcriptions hypothécaires puis dans les registres notariés, la localisation des biens acquis ou cédés étaient notée avec les numéros de parcelles et de sections. Pour autant, les anciennes pratiques liées à l'usage du compoix<sup>63</sup> étaient encore largement répandues, du moins pour certains des notaires que j'ai consulté ou seuls les confronts étaient indiqués.

Pour exemple, je souhaitai localiser la maison achetée en 1846 mais seuls les confronts étaient indiqués dans l'acte. J'ai donc fait une recherche dans les matrices cadastrales<sup>64</sup> mais celle correspondant aux propriétés bâties n'est pas communicable.

Par conséquent, je n'ai pas pu la localiser sur le plan napoléonien de la commune.

---

59 Archives départementales du Gard, notaire Jean Samuel Auquier, 2 E 82 8923.

60 Archives départementales du Gard, hypothèque, conservation de Nîmes, registre des transcriptions hypothécaires, 41 Q 2 700.

61 Archives départementales du Gard, hypothèque, conservation de Nîmes, registre des transcriptions hypothécaires, 41 Q 2 13 24

62 Explications fournies par Mr Cosson, professeur de généalogie, université de Nîmes, année 2022.

63 Compoix : Sous l'ancien régime, livre d'impôt qui permettait d'évaluer le montant de la taille que chaque propriétaire devait payer. Toutes les parcelles de chaque propriétaire étaient décrites et afin de les situer les unes par rapport aux autres, les confronts (voisins) étaient nommés selon les quatre directions (nord, ouest, sud et est). Ces directions apparaissent sous différents noms selon la région, pour le diocèse de Nîmes, les termes (vendroit, couchant, midi, levant) étaient utilisés. Le cadastre napoléonien remplacera les compoix, ce qui facilitera grandement la localisation des parcelles dans les communes.

64 Archives départementales du Gard, état des sections ( 1838) non communicable, la matrice n'est pas numérisée et est en très mauvais état.

## **6. Le cadastre napoléonien**

Le cadastre dit « napoléonien » ou encore « ancien » est un cadastre parcellaire instauré par la loi de finance du 15 septembre 1807. Sa mise en œuvre s'est achevée en 1850 en France continentale. Le cadastre comporte trois parties : les plans, les états des sections et les matrices.

J'ai donc recherché la maison achetée en 1860 qui est noté sous le numéro de parcelle 1540 section A, malgré l'absence de la matrice cadastrale, j'ai localisé directement la maison sur le plan.



Cadastre napoléonien, commune de Caveirac  
Parcelle 1540 section A (en jaune sur la carte)

L'exploitation de toutes ces sources (notaires, enregistrements, hypothèques) m'ont permis d'évaluer le patrimoine de Rose et Louis depuis leur mariage jusqu'au décès de Louis. Ce que je constate c'est qu'ils ont agrandi leur patrimoine agricole avec l'achat de terres, ils ont acheté puis revendu une maison afin d'en acheter une plus grande d'après la description qui nous est donnée dans la transcription.

Ce sont donc des documents inestimables pour connaître l'évolution sociale et familiale de nos aïeux.

## **7. Décès de Rose Aubat**

Rose est décédée le 29/12/1885<sup>65</sup> à Caveirac, à l'âge de 65 ans. Il est noté sur son acte de décès qu'elle était lessiveuse.

Nous avons vu précédemment que le phylloxéra avait décimé tous les vignobles de Caveirac. Les ouvriers agricoles qui gagnaient leur vie grâce à la viticulture furent brusquement privés de ces revenus.

Les femmes se retroussèrent les manches afin de combler ce manque à gagner.

Si elles ne l'étaient pas déjà, beaucoup devinrent « bugadières <sup>66</sup>».

Ces lessiveuses allaient tous les lundis chercher le linge des riches familles des quartiers de la Fontaine à Nîmes. Elles lavaient dans les lavoirs communaux, lieux de vie dans lesquels elles riaient, chantaient, cancaniaient, se disputaient ... .

En 1851, suite à des plaintes, le maire prit différents arrêtés municipaux pour réglementer l'usage des lavoirs communaux<sup>67</sup>.

Rose fut une de ces « bugadières », en effet lorsque Louis décéda en 1877, elle se retrouva seule pour élever leur fils Mélien.

Malgré l'eau froide de l'hiver, le poids du linge mouillé qu'il fallait soulever, les allers retours à Nîmes et les multiples tâches quotidiennes, Rose, comme beaucoup d'autres femmes relevèrent le défi et évitèrent ainsi à leurs familles de basculer dans la pauvreté et la misère.

Après avoir détaillé la vie de Rose et Louis, je vais répondre aux autres consignes de ce mémoire.

Je devais retrouver sur trois générations au dessus d'eux, l'identité des couples, les dates de naissance, mariage et décès les concernant ainsi que le nombre d'enfants que chaque couple a eu en précisant pour les fratries, uniquement les dates de naissance. La méthodologie et la réflexion doivent être développées.

Afin de faciliter le repérage de chaque génération, j'ai fait le choix de nommer chaque génération : couple + 1 (parents de Louis), couple + 2 (grands-parents), couple + 3 (arrières grands-parents).

Cette « numérotation » est nécessaire car il y a deux ascendants qui portent le même prénom. Je précise ici que j'ai fait le choix de faire une recherche agnatique, c'est à dire uniquement sur la lignée des hommes des ascendants de Louis Paut. Je n'ai donc pas recherché les collatéraux (parents des conjointes).

---

65 Archives départementales du Gard, actes des naissances, commune de Caveirac, 5 E 2402 (1863/1894).

66 Bugadières : terme provençal pour désigner les lessiveuses, lavandières.

67 Pour en savoir plus sur les bugadières voir, *Caveirac, porte de la Vaunage*, Les autres activités, Gérard Trauchessec, p.527 - collections monographies vaunageoles n°4, ouvrage collectif, éd. Association Maurice Aliger, 2007.

### III/ L'ASCENDANCE DE ROSE ET LOUIS \_\_\_\_\_

#### COUPLE + 1

##### **1. Les parents de Louis Paut : PAUT HENRI<sup>68</sup> et SERVIERE ELIZABETH**

Louis, nous l'avons vu plus haut est né en 1818, afin de savoir s'il avait des frères et sœurs, j'ai consulté systématiquement les registres des actes de naissance<sup>69</sup> en remontant dans le temps à partir de 1820<sup>70</sup>.

J'ai ainsi pu retrouver les 4 autres enfants du couple :

Henri né le 04/10/1814

Marguerite née le 06/02/1812

Henriette née le 04/09/1809

Elizabeth née le 18/11/1807

Paul est donc le plus jeune des enfants d'une fratrie de 5 enfants.

Afin de retrouver la date de mariage d'Henri et Elizabeth, je suis partie de ce constat. Henri a 23 ans à la naissance d'Elizabeth, j'ai donc recherché dans les registres des actes de mariage<sup>71</sup> à partir de 1807, toujours en remontant dans le temps.

C'est ainsi que j'ai retrouvé l'acte de mariage d'Henri Paut (23 ans) fils de Henri Paut habitant Caveirac, cultivateur et Brunel Magdelaine, avec Elizabeth Servière (21 ans) fille de Blaize Servière habitant Caveirac, cultivateur et Elizabeth Boisset.

Ils se sont mariés le 19/03/1807 à Caveirac soit 8 mois avant la naissance d'Elizabeth !

L'acte de mariage indique que les bans de mariage ont été publiés conformément à la loi. Le premier ayant été annoncé le 25/01/1807.

Elizabeth et Henri ont donc « consommé » leur mariage avant la célébration officielle juste après la première publication !

---

68 Afin de simplifier la rédaction et la lecture, j'écrirai le prénom Henri avec un I, car le Y était aussi employé de façon aléatoire en terminaison.

69 Archives départementales du Gard, acte de naissance, commune de Caveirac, 5 E 2390 (1813/1820) ; 5 E 2388 (AN XI/1812).

70 Pour rappel, dans l'acte de mariage de Louis et Rose, il est stipulé que le père de Louis était décédé en 1820.

71 Archives départementales du Gard, acte de mariage, commune de Caveirac, 5 E 2389 (AN XI/1812).

Lacorde de famille  
No 2



No 2  
Henri Paut  
et  
Elizabeth  
Serviere

L'an Mil huit cent Sept et le dix-neuvième  
jour du mois de Mars, à six heures du soir,  
pardevant nous Maire officier de l'état civil  
de la Commune de Caveirac, Canton & —  
Municipalité de S. Mamert Département  
du Gard, sont comparus, Sieur Henri Paut,  
agé de vingt trois ans, né à la Commune dudit  
Caveirac, même Canton & Département que  
dessus, profession de Cultivateur domicilié à  
ladite Commune de Caveirac, Major fils légitime  
d'autre Henri Paut Cultivateur, & de Magdelaine  
Prunel ci présent et consentant, Et Demoiselle  
Elizabeth Serviere agée de vingt un an et six mois  
née à ladite Commune de Caveirac, y étant  
domiciliée, fille majeure, et légitime de Blaise Serviere  
Cultivateur & d'Elizabeth Doisset, aussi habitant  
dudit Caveirac, ci présent & consentant, lesquels  
nous ont requis de procéder à la célébration du  
Mariage projeté entre eux, Et dont les publications  
municipales sont de notre

Extrait acte de mariage

Henri décède le 10/08/1820 à l'âge de 36 ans<sup>72</sup>, je me suis donc demandée si Elizabeth s'était remariée car elle n'avait que 33 ans lorsqu'elle devint veuve.

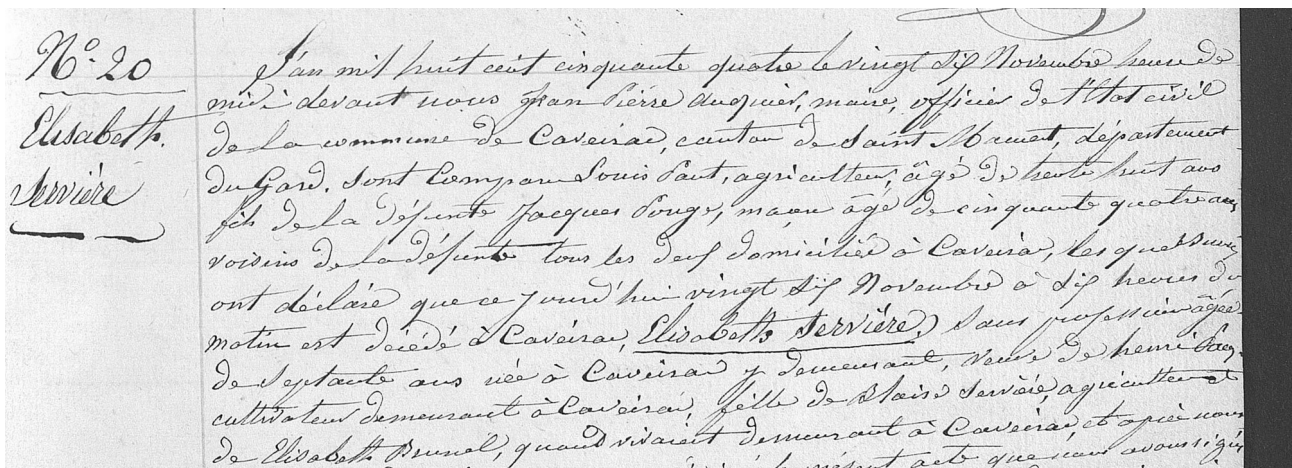
J'ai consulté les tables décennales<sup>73</sup> dans lesquelles j'ai trouvé le décès d'Elizabeth le 26/11/ 1854. Son acte de décès<sup>74</sup> confirme qu'elle ne s'est jamais remarié car il est noté « veuve de Henri Paut ». Elle a donc élevé seule ses enfants, l'aîné au décès du père avait 13 ans et le plus jeune, Louis, 2 ans.

72 Archives départementales du Gard, acte de décès, commune de Caveirac, 5 E 2390.

73 Les tables décennales ont été créées par l'Administration Révolutionnaire en 1793. Très lacunaires pour la première période 1793/1802, elles sont consultables partout dès 1803. Les tables décennales (TD) résument le contenu des registres d'état civil. Archives départementales du Gard, table décennale, commune de Caveirac, TD 28 (1843/1852) ; TD 34 (1853:1862).

74 Archives départementales du Gard, acte de décès, commune de Caveirac, 5 E 2398 (1853/1862).





### Extrait acte de décès

Les registres d'état civil apparaissent à partir de 1792 auparavant ce sont les curés ou les pasteurs qui enregistraient les actes de **Baptêmes, Mariages, Sépultures (B.M.S)**.

### **Le contexte religieux**

Afin d'appréhender la recherche dans les registres paroissiaux protestants, il est nécessaire de connaître quelques dates clés du protestantisme<sup>75</sup>.

Les protestants vécurent en France, durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle au gré des différents édits royaux les autorisant ou pas à pratiquer leur foi.

« Un Édít de pacification (l'édít de Nantes) signé par Henri IV à Nantes le 13 avril 1598, définit les droits des protestants en France et mit fin aux guerres de Religion.

L'édít de Nantes prévoit dans l'article 6 : « Nous permettrons à ceux de ladite Religion prétendue réformée vivre et demeurer par toutes les villes et lieux de notre royaume et pays de notre obéissance, sans être enquis, vexés, molestés, ni astreints à faire chose pour le fait de la religion contre leur conscience, ni pour raison d'icelle être recherchés ès [dans les] maisons et lieux où ils voudront habiter ». Mais la liberté du culte n'est pas établie : les deux religions ne sont pas traitées de manière égale, et, dans tous les cas, l'édít privilégie l'Église catholique.

Sous Louis XIII, l'édít n'est pas fondamentalement remis en cause, même si certains événements montrent la détermination du roi à contrôler « l'État dans l'État » huguenot.

Avec l'avènement de Louis XIV, en 1661, la politique royale change d'orientation. Louis XIV n'est pas, comme son père, sujet à des scrupules d'ordre religieux; il ne craint pas de rechercher la conversion forcée en masse des huguenots alors que Louis XIII, roi pieux, n'a pu l'envisager, sachant que les nouveaux convertis ne deviendraient sans doute pas de sincères catholiques.<sup>76</sup> »

En 1685, Louis XIV révoque l'édít de Nantes et impose la religion catholique dans tout le royaume de France.

<sup>75</sup> Le protestantisme est une doctrine chrétienne issue de la Réforme, mouvement dissident de l'Église catholique au XVI<sup>e</sup> siècle. La Réforme protestante, amorcée au XVI<sup>e</sup> siècle, désigne un mouvement de transformation du christianisme catholique qui s'étend de la fin du Moyen Âge jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle et qui se donne pour finalité de revenir aux sources et à la forme première du christianisme. <https://fr.wikipedia.org>, (juin 2022).

<sup>76</sup> Encyclopédie Larousse (<https://www.larousse.fr>, juin 2022).

Après 1685, les protestants n'ont plus le droit de pratiquer leur religion, beaucoup de temples sont détruits, les pasteurs sont contraints de s'exiler dans les pays amis (Suisse, Allemagne, Pays-Bas) limitrophe de la France ou de se convertir. Les fidèles se réunissent en secret dans les bois, des carrières<sup>77</sup>... au péril de leurs vies ou d'arrestations et de condamnations aux galères.

La Vaunage reste fidèle à la **R**eligion **P**rétendue **R**éformée (R.P.R.), Caveirac également.

Beaucoup de protestants se convertissent au catholicisme mais ce sont pour beaucoup des conversions de « façade » afin d'échapper aux dragonnades<sup>78</sup>. En réalité, ceux que l'on nomme, les Nouveaux Convertis participent au culte au désert, font baptiser leurs enfants, se marient dans la clandestinité devant des pasteurs « itinérants » qui transportent avec eux leurs registres au moins jusqu'en 1740<sup>79</sup>.

A partir de cette date, les églises réformées rétablissent une certaine discipline et fixent des règles plus strictes notamment sur la tenue des registres. Dorénavant, un ancien conserve le registre et lors des assemblées le pasteur le remplit et le signe.

Ceci explique les écarts de dates entre, la date du baptême et la naissance réelle de l'enfant.

Une dragonnade, une arrestation sont autant de causes qui justifient l'absence de registre sur certaines périodes, c'est le cas pour Caveirac.

En 1787, Louis XVI signe l'édit de Versailles (édit de tolérance) prévoit qu'il sera possible aux protestants de faire enregistrer leur mariage et la naissance de leurs enfants par un juge.

Il faudra attendre la révolution pour que la communauté protestante retrouve la liberté de conscience et de culte qui est garanties par la déclaration des droits de l'homme.

C'est à partir du couple suivant que mes recherches s'effectueront avant la révolution, c'est à dire sous l'ancien régime et en particulier dans les registres protestants.

---

77 Ces lieux de rassemblement pour participer au culte seront appelées « au désert ».

78 Les soldats du roi étaient appelés les dragons du roi, leurs actions (exactions) données lieu à des dragonnades.

79 *Caveirac, porte de la Vaunage*, Catholique et protestants à Caveirac du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, Jean-Claude Gausse, p.424 - collections monographies vaunageoles n°4, ouvrage collectif, éd. Association Maurice Aliger, 2007.

## COUPLE + 2

### **2. Les parents de Henri Paut : PAUT HENRI et BRUNEL MAGDELAINE**

Henri (couple +1) se marie en 1807, il a 23 ans, il est donc né en 1784<sup>80</sup>, sa mère avait 47 ans, j'ai tout de même recherché d'autres naissances après 1784 et jusqu'à environ 1790 mais je n'en ai pas trouvé d'autres.

A partir de 1784, j'ai consulté tous les actes de naissance<sup>81</sup> en remontant dans le temps afin de trouver les enfants issus du couple d'Henri et Magdelaine.

C'est ainsi que j'ai pu retrouver les 7 enfants du couple :

Madeleine née le 16/11/1767

Marie née le 07/04/1770

Jean né le 12/07/1772

Marie née le 21/08/1774

Henri né le 21/10/1776

Elizabeth née le 27/03/1779

et enfin Henri né le 25/01/1784

Comme je l'ai déjà évoqué précédemment, lorsque plusieurs enfants portent le même prénoms, nous sommes en présence de « bébés de remplacement ».

En cherchant dans les actes de décès j'ai trouvé le décès de deux enfants :

Marie qui était née en mars 1770 n'a vécu qu'un mois puisqu'elle décède le 07/04/1770.

Henri né en 1776 meurt le 16/12/1778 à l'âge de 26 mois.

En cherchant dans les tables décennales, j'ai retrouvé la date de décès de Magdelaine le 09/11/1821<sup>82</sup> à l'âge de 84 ans à Caveirac. J'ai déduit qu'elle était née en 1737.

J'ai ensuite recherché entre 1755 (année de ses 18 ans) et 1767 (date de naissance de son premier enfant) son mariage avec Henri.

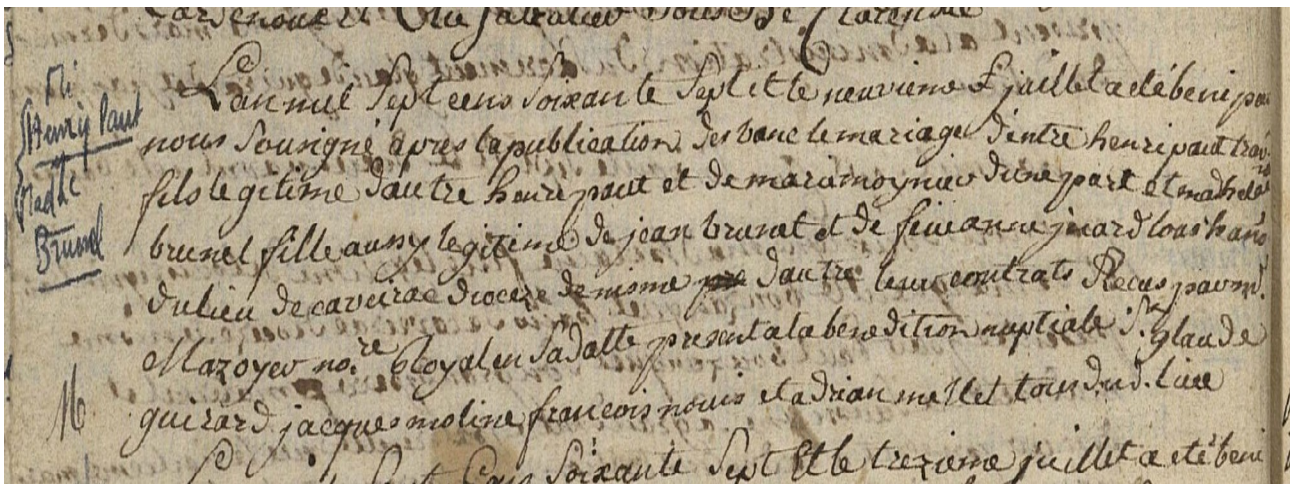
Celui ci a eu lieu le 09/07/1767, certainement au désert d'après l'écriture si étroite et serrée qui donne l'impression que le pasteur voulait « économiser » le papier du registre. Magdelaine était enceinte de cinq mois.

---

80 Archives départementales du Gard, acte de naissance, commune de Caveirac, registre paroissiaux protestants, GG6

81 Ibid

82 Archives départementales du Gard, acte de décès, commune de Caveirac, 5 E 2391.



Transcription de l'acte de mariage :

*L'an mil sept cent soixante sept et le neuvième juillet a été béni par nous soussigné, après la publication des banc le mariage d'entre Henri Paut trav[...] fils légitime d'autre Henri Paut et de Marie Moynier d'une part et Madeleine Brunel fille aussy légitime de Jean Brunel et de feu Anne Inard tous h[abi]tans du lieu de Caveirac diocèse de Nîmes, d'autre leurs contrats reçus par M[âître] Mazoyer, no[taire] royal en sa datte, présent à la bénédiction nuptiale, sieur Claude Guirard, Jacques Moline, François Nousis et Adrian Mellet tous dud[it] lieu.*

Cet acte nous apprend qu'un contrat de mariage a été fait chez Maître Mazoyer<sup>83</sup> à Clarensac et qu'il était présent le jour du mariage. La mère de la mariée Anne Inard est déjà décédée.

Henri décède le 21/04/1825<sup>84</sup> à l'âge de 84 ans à Caveirac, j'en déduis qu'il est né en 1741 mais je n'ai pas pu retrouver son acte de naissance car malheureusement les registres avant 1743 ne nous sont pas parvenus.

83 Louis Mazoyer sera arrêté en 1746 pour fautes professionnelles dans l'exercice de son métier mais surtout parce qu'il est protestant, qu'il assiste aux assemblées au désert, de favoriser les nouveaux convertis dans les contrats, il sera condamné pour différents trafics mais surtout pour être revenu dans la religion protestante. Il sera emprisonné dans la prison de Brescou, au large du Gap d'Agde. *Caveirac, porte de la Vaunage*, Catholiques et protestants à Caveirac du XII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle, Jean-Claude Gausset, p.434 - collections monographies vaunageoles n°4, ouvrage collectif, éd. Association Maurice Aliger, 2007.

84 Archives départementales du Gard, acte de décès, commune de Caveirac, 5 E 2395.

## COUPLE + 3

### 3. Les parents de Henri Paut : PAUT HENRI et MOYNIER MARIE

Henri (couple + 2) se marie en 1767, j'émet l'hypothèse qu'il a 20 ans, il serait donc né en 1747. Je consulte le registre des B.M.S<sup>85</sup>, commune de Caveirac pour la période de 1631 à 1766 (à noter qu'il y a des lacunes pour certaines années).

Voici les enfants issus du couple d'Henri et Marie :

Jeanne née le 06/03/1745

Antoine né le 10/11/1748

Magdeleine née le 04/02/1752

Jacques né le 30/06/1758

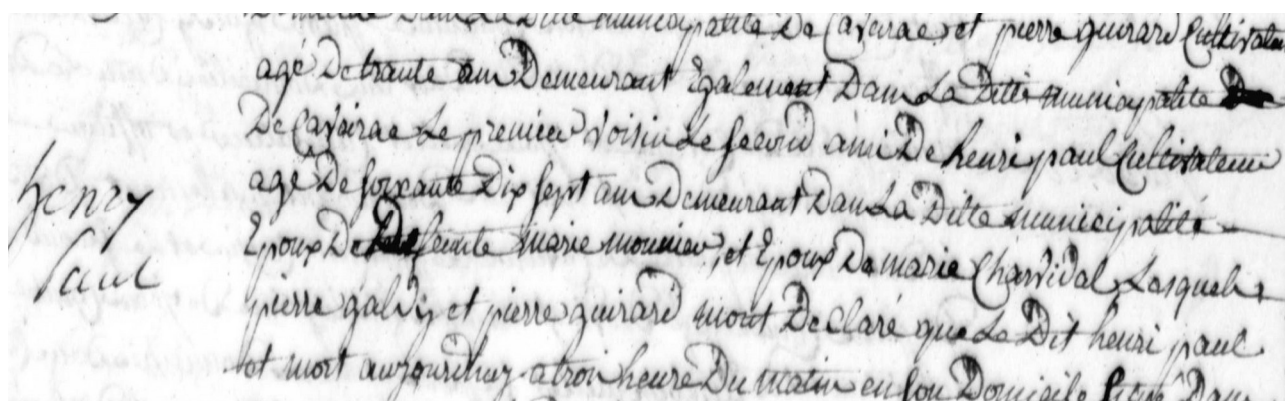
Jeanne née le 23/06/1765

Après la consultation des B.M.S, je n'ai pas trouvé l'acte de naissance d'Henri.

En recherchant ces actes, j'ai observé la présence de nombreuses autres naissances<sup>86</sup> dont le père était Henri Paut époux de Chalvidal Marie.

Est-ce un homonyme ou un second mariage ?

J'ai recherché l'acte de décès de Henri Paut à partir de 1790 (date de naissance du dernier né Pierre, issu du couple Paut/Chalvidal), j'ai trouvé le 16/08/1795 son acte de décès. Ce dernier précise bien qu'il est veuf de Marie Mounier et époux de Marie Charvidal.



Extrait acte de décès

De ce second mariage, j'ai comptabilisé au total neuf naissances dont le petit dernier Pierre n'avait que 5 ans au décès de son père alors âgé de 72 ans.

En tout, Henri a eu 15 enfants peut-être plus mais faute de registres difficile de l'affirmer. Ce que je peux certifier c'est qu'il y avait entre Jeanne née en 1745 et Pierre né en 1790, quarante cinq ans de différence.

85 Archives départementales du Gard, acte de baptême, mariage, sépulture, commune de Caveirac, registres paroissiaux protestants, GG5 inclus :

(BMS 1631-1668; S 1666-1667; M 1665-1666; BMS 1668-1685, 1743-1744 ; B 1744-1746; BM 1757-1758, 1766)

86 Archives départementales du Gard, acte de naissance, commune de Caveirac, registres paroissiaux protestants, GG6 (1745-1796)

Concernant l'acte de mariage de Henri et Marie, j'ai procédé différemment pour cette recherche étant donné les lacunes des registres paroissiaux.

Le notaire du village est Louis Mazoyer, par chance il a établi tout au long de sa carrière des rubriques générales<sup>87</sup> des actes reçus dans son étude.

J'ai consulté celle qui couvre les années de 1713 à 1746<sup>88</sup> afin de trouver un contrat de mariage.

Un contrat a bien été passé chez ce notaire en 1741 folio n° 568.

Le registre notarial<sup>89</sup> correspondant s'arrête au folio 547 le 14/10/1741 et reprend le 28/12/1741, le contrat était sur les pages manquantes du registre !

Cela m'aurait permis de connaître l'identité et l'origine des parents du couple surtout pour ceux de Marie pour lesquels, malgré mes recherches, je n'ai pu les localiser.

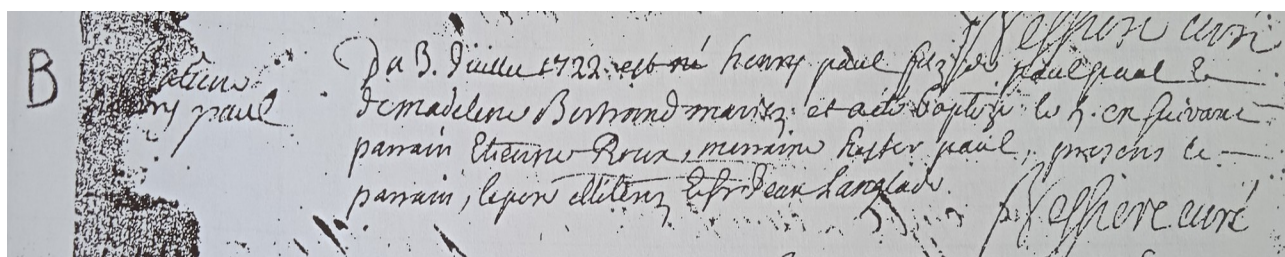
Même si cette recherche notariale n'a pu aboutir, cela m'a permis d'avoir une date plus précise du mariage, entre octobre 1741 et début 1742.

Nouvelles recherches dans les registres paroissiaux de la commune dans lequel, je le rappelle, il y a aussi des lacunes notamment avant 1743 pour les registres paroissiaux protestants.

Ne connaissant pas les origines de Marie, ni sa religion, j'ai également étudié les registres catholiques pour la même période, les années 1741 à 1744 sont bien présentes mais je n'ai pas trouvé leur mariage.

Autres recherches cette fois dans les actes de naissance, Henri décède en 1795 à l'âge de 77 ans, il serait donc né vers 1718. Nouvelles excursions dans les registres paroissiaux de Caveirac, protestant et catholique afin de ne rien omettre.

J'ai retrouvé sa naissance dans les B.M.S<sup>90</sup> catholiques en 1722 et non 1718, la précision des dates n'étaient pas d'une rigueur absolue !



Transcription de l'acte de naissance :

*Du 3 juillet 1722 est né Henry Paul filz de Paul Paut et de Madeleine Bertrand mariés et a été baptisé le 4 en suivant, parrain Etienne Roux, marraine Ester Paul, présens le parrain, le père illétré et le sieur Jean Langlade.*

*Bessière, curé*

Comme beaucoup de protestants, les parents de Henri durent abjurés leur foi, c'est pourquoi nous retrouvons ce baptême enregistré auprès du curé.

87 Rubrique générale : table alphabétique ou chronologique.

88 Archives départementales du Gard, notaire, 2 E 24 30.

89 Archives départementales du Gard, notaire, 2 E 24 43 (1741/1744).

90 Archives départementales du Gard, registres paroissiaux catholique, commune de Caveirac, GG 3.

Au cours de mes recherches, j'ai consulté en parallèle les registres notarial de Maître Mazoyer, la présence de rubriques générales est inestimable.

Sur celle citée précédemment j'avais relevé entre autres la présence d'une émancipation de Paul Paut vis à vis de son fils Henri en 1761.

Après consultation, cela concerne bien Henri alors âgé de 38 ans, il est noté comme fils unique de Paul Paut.

Mes recherches en terme d'ascendance conformément à la consigne s'arrête là, mais l'étude des rubriques générales des registres des notaires m'a appris qu'il y avait eu une faillite, une saisie générale et aux enchères des biens des parents de Henri.

Ma curiosité étant la plus forte, j'ai voulu en savoir plus, malheureusement le registre<sup>91</sup> contenant les principaux actes est non communicable.

Après avoir fait l'ascendance de Louis, j'ai recherché les descendants du couple.

Je dois présenter les enfants du couple et tous les petits-enfants du couple (y compris les enfants des filles du couple).

---

91 Archives départementales du Gard, notaire, 2 E 24 28

#### IV/ DESCENDANCE DE ROSE ET LOUIS

---

##### Les enfants de Louis et Rose

Pour rappel, Louis et Rose se marient en 1841 à Caveirac. Ils ont trois enfants dont un seul, Mélien a survécu.

##### COUPLE – 1

##### 1. Descendance du couple central : PAUT MELIEN et FARJON NOELIE

J'ai fait le choix cette fois, de chercher par l'intermédiaire du recensement.  
J'ai consulté celui de 1886, Mélien né en 1859 a 27 ans, largement en âge d'avoir fondé une famille.

Je le retrouve avec sa femme Noélie Farjon et un bébé de un mois, Noélie.

147	1886	Paut	Emilien	28	f	ag.	Marié	
157	1886	Farjon	Noélie	24	f	ép.	M	de Clarensac
	1886	Paut	Noélie	1 mois	f	ép.	filles	

Extrait recensement de 1886, commune de Caveirac

Pourtant lorsque je recherche l'acte de naissance de Noélie en 1886 à Caveirac, je ne le trouve pas. Noélie (la maman) est native de Clarensac comme indiqué sur le recensement.

J'ai donc consulté les registres d'actes civils<sup>92</sup> de Clarensac, village voisin de deux kilomètres pour trouver le mariage des parents et la naissance de Noélie avant 1886.

Emilienne Noélie est née le 27/04/1886, fille de Mélien Paut âgé de 26 ans, cultivateur, demeurant en cette commune et de Noélie Farjon âgée de 23 ans, sans profession.

Mélien et Noélie se marie le 27/06/1885 à Clarensac, comme indiqué dans le registre des mariages<sup>93</sup> de la commune de Clarensac.

Noélie, née le 29/08/1862 à Clarensac, est la fille de Farjon Alphonse, propriétaire à Clarensac et de Césarine Delmas, sage femme.

Le métier de Césarine, sage femme, justifie pourquoi le jeune couple vivait à Clarensac au moment de l'accouchement. Après la naissance, un mois plus tard le couple vit à Caveirac.

---

92 Archives départementales du Gard, registre des actes de naissances, mariages, commune de Clarensac, 5 E 7846, 5 E 2474.

93 Archives départementales du Gard, registre des actes de mariages, commune de Clarensac, 5 E 2474.



J'ai poursuivi mes recherches pour savoir si Mélien et Noélie avaient eu d'autres enfants.

En 1892, le 23 février, né à Caveirac, Edmond Emile

En 1897, le 24 juin, né toujours à Caveirac, Ernest Emilien

En 1900, le 01 juin, née à Caveirac, Evodie Emilie

Le 12/09/1895 Edmond alors âgé de 3 ans décède.

Les trois autres enfants, Noélie, Ernest et Evodie survivront.

Le recensement<sup>94</sup> de 1906 dévoile que Noélie est déclarée chef de famille.

			189	Fayon	Noélie	1862	Clarensac	id.	chef	s.p.	
		28	190	Paut	Ernest	1897	Caveirac	id.	filis	s.p.	
		27	191	Paut	Evodie	1900	id.	id.	fille	s.p.	
			192	Burlon	Philippe	1876	Canouguers (Lozère)	id.	chef	journal. agricol.	Meynard Auguer
		29	193	Paut	Emilienne	1886	Clarensac	id.	épouse	s.p.	
			194	Burlon	Camille	1885	La Capelle (Lozère)	id.	frère	journal. agricol.	Bermond

Recensement de 1906, Caveirac

Mélien le père n'apparaît plus, les registres de décès que j'ai consulté à partir de 1906 en remontant dans le temps, m'ont permis de trouver son décès le 19/11/1902 à l'âge de 43 ans. Je ne connais pas la cause de son décès.

Noélie, alors âgée de 40 ans se retrouve seule pour élever ses deux plus jeunes enfants. Elle décédera à Caveirac le 04/10/1926<sup>95</sup>.

94 Archives départementales du Gard, recensement 6 M 209.

95 Archives départementales du Gard, registre des actes de décès, commune de Caveirac, 5 E 7835.

## Les enfants de Paut Mélien et Farjon Noélie

### Emilienne, Ernest, Evodie

Emilienne se marie le 29/07/1901 à Caveirac avec Philippe Burlon natif de La Canourgue (Lozère), il est journalier agricole. Il est présent dans le recensement de 1906 dans lequel il est noté chef de famille.

Emilienne décédera le 28/12/1910 à Nîmes.

Evodie se marie à Caveirac le 31/01/1925 avec Léon Bouteiller natif d'Arphy (canton du Vigan). Evodie décédera le 20/12/1967 à Nîmes.

Ernest est appelé sous les drapeaux lors de la première guerre mondiale. Il est incorporé le 26/08/1916<sup>96</sup>. Le 266<sup>ème</sup> régiment d'artillerie dont il faisait partie a été cité à l'ordre de l'armée, avec droit de porter la fourragère aux couleurs de la croix de guerre.

Ernest se marie à Arphy (canton du Vigan), le 24/08/1929<sup>97</sup> avec Toureille Olga native d'Arphy, il sera ouvrier agricole. Il décédera à Caveirac le 27/04/1971, sa femme décédera à Caveirac le 11/01/1976.

---

96 Archives départementales du Gard, service militaire, fiche matricule n°29, classe 1917, 1 R 1062. (document en annexe)

97 Registre des actes de mariage, commune d'Arphy, collection communale.

## COUPLE – 2

### **2. Descendance du couple : PAUT ERNEST et TOUREILLE OLGA**

Olga et Ernest auront trois enfants :

Elie né le 07/02/1931 à Nîmes, décède le 09/03/1931.

Aimé né le 04/01/1932 à Caveirac, décède le 04/08/1944.

Paulette née le 13/06/1935 à Caveirac.

Pour la descendance de Mélien Paut puis de Ernest Paut son fils mes recherches ont été facilitées car Ernest était mon grand-père, sa fille Paulette est ma maman.

Aujourd'hui âgée de 87 ans, elle n'a eu qu'à me « raconter » ses souvenirs. J'ai complété certaines dates en consultant les registres d'état civil détenus en mairie.

## CONCLUSION

---

Les recherches entreprises dans le cadre du mémoire m'ont permises de mieux connaître et appréhender le milieu dans lequel vivait mes aïeux entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> siècle.

Le contexte religieux avec la révocation de l'édit de Nantes de 1685 eut des répercussions sur tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. Les persécutions, les abjurations forcées, les cultes au désert ne facilitèrent pas la vie de nos aïeux.

Les conditions de vie étaient difficiles, économiquement d'abord avec le travail de la terre, des vignes, l'élevage des moutons, des vers à soie ... .

Ces activités donnaient du travail à tout le monde, les hommes et les femmes tandis que les enfants gardaient les troupeaux ou aider à des travaux plus modestes.

Cet équilibre était parfois mis à mal par les fléaux climatiques comme des périodes de grande gelée en 1819, 1829, des inondations en 1845...

La crise du phylloxéra de 1863 détruisit une grande partie des domaines viticoles.

Les épidémies enfin ne les épargnèrent pas, même si la peste avait disparu, le choléra provoqua de nombreux décès à Caveirac en 1849 et 1854.

La construction de la ligne de chemin de fer puis l'arrivée du train en 1883 furent sûrement synonymes d'espoirs pour eux, synonyme d'ouverture vers le monde et d'expansions commerciales.

Rose et Louis durent traverser ces crises puisqu'ils se marièrent, rappelons-le en 1841.

Nous l'avons vu, Louis acheta des terres, une maison plus grande, notre couple avait certainement l'ambition d'améliorer son statut de « simple » cultivateur.

Y sont-ils parvenus ? Je dirais que oui d'une certaine façon, peut-être pas à la hauteur de ce qu'ils espéraient mais ils léguèrent leur maison à leurs fils ainsi que des terres.

Mélien aurait peut-être pu faire fructifier ce patrimoine si la mort ne l'avait emportée à l'âge de 46 ans.

Ce mémoire m'a permis de découvrir une tranche de vie de la famille Paut sur une période donnée. La mention d'une faillite, d'une vente aux enchères des biens fin XVII<sup>e</sup>, trouvée lors de mes nombreuses recherches dans les registres notariés, a éveillé ma curiosité. Malheureusement le registre notarial qui m'aurait permis d'en apprendre un peu plus est non communicable car en mauvais état.

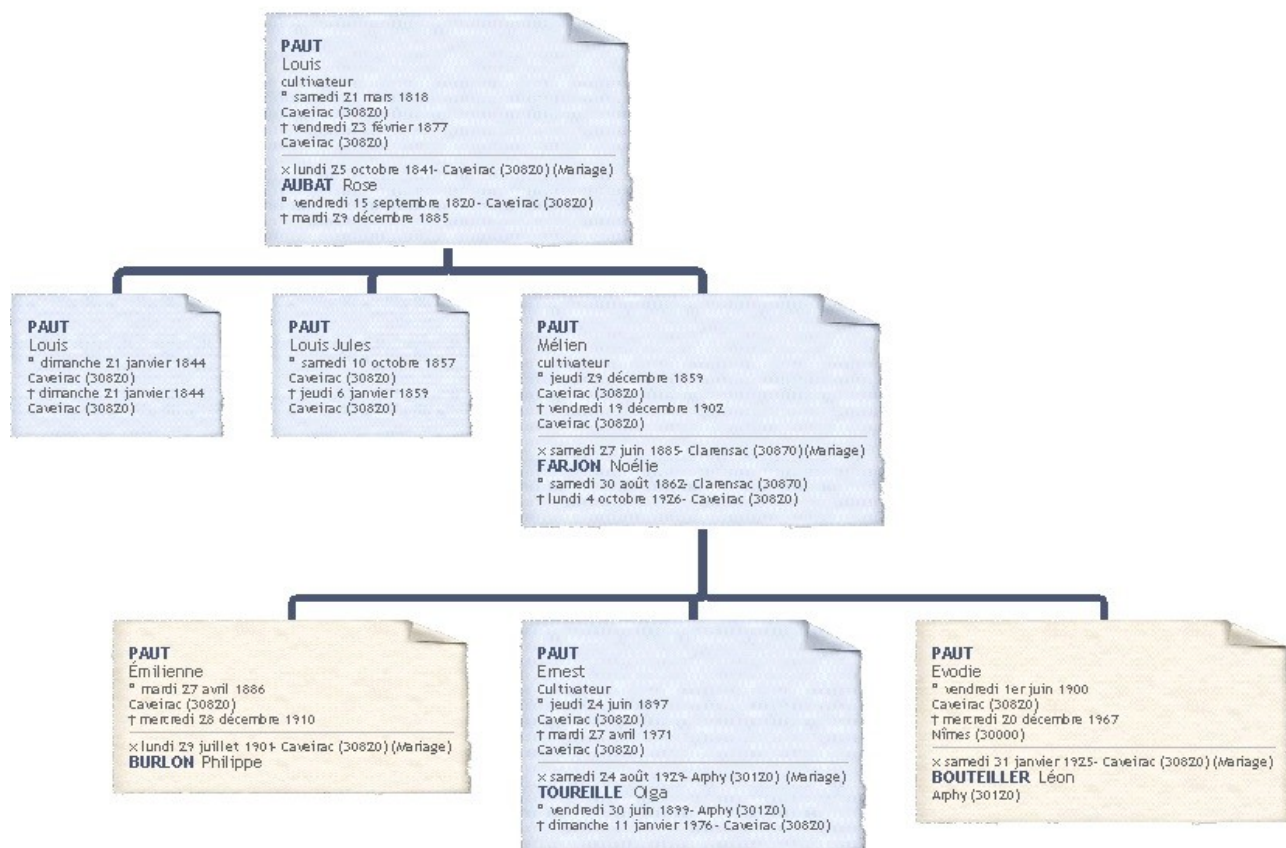
Je tenterai de poursuivre mes recherches en espérant obtenir une dérogation de communication des archives départementales.

Cependant, d'autres pistes sont possibles, la série B (justice), que je regrette de ne pas avoir eu le temps d'exploiter, m'apportera j'espère des réponses ou plutôt le début d'autres aventures généalogiques !

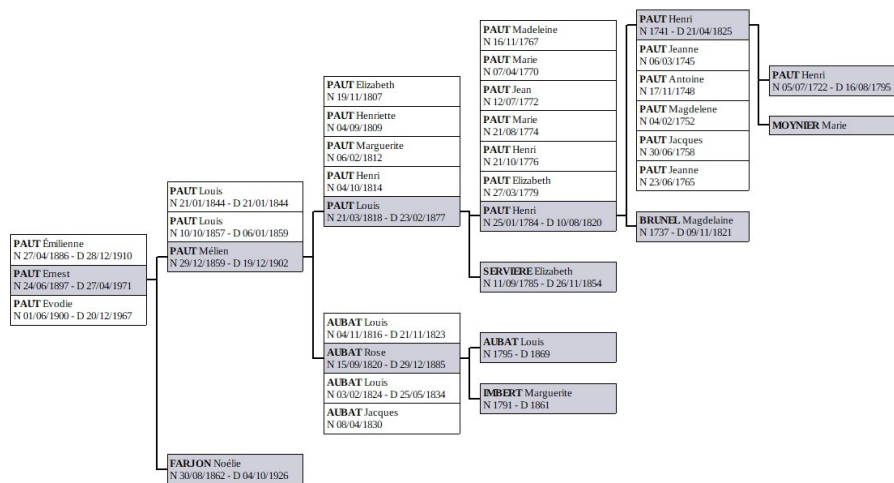
## ANNEXES

Arbre généalogique des ascendants du couple central  
Arbre généalogique des descendants du couple central  
Acte de naissance de Louis Paut (fils de Rose et Louis), note de bas de page n° 36  
Acte de naissance de Louis Jules (fils de Rose et Louis), note de bas de page n°37  
Acte de naissance de Mélien (fils de Rose et Louis), note de bas de page n°38  
Contrat de mariage de Rose et Louis, note de bas de page n°44  
Acte d'achat de la maison en 1846, note de bas de page n°57  
Mutation par décès Louis Paut, note de bas de page n°48  
Liste du tirage au sort Louis Paut, 1838, note de bas de page n° 27  
Fiche matricule Ernest Paut, classe 1917, note de bas de page n° 96

## Arbre de descendance Louis PAUT et Rose AUBAT



Ascendance/ descendance PAUT Louis et AUBAT Rose



N<sup>o</sup> 3

Louis  
Paut

décès

Cathang mee

L'an Mil huit cent quarante quatre, le vingt un janvier heures de  
deux dumatin de vant nous maire officier de l'état civil de la  
commune de Carisac, canton de Saint maurice, département  
du Gard, est comparu le sieur Louis Paut, cultivateur, âgé  
de vingt cinq ans, demeurant à Carisac le quel nous a  
présenté un enfant du sexe masculin né en cette commune.  
Le vingt un janvier présent mois heures de deux dumatin de lui  
comparant et de Rose Aubert, son épouse sans profession, âgée  
de vingt trois ans, auquel il a déclaré vouloir donner  
le prénom de Louis, les dites déclarations et présentations  
en présence de sieur Isaac Mellet, propriétaire, âgé de  
vingt huit ans, et Jean Marignan, autre propriétaire, âgé  
de trente huit ans, tous les deux demeurant à Carisac,  
et ont les témoins signé avec nous le présent acte. Enaisant  
après qu'il leur en a été donné lecture le père à l'enfant  
a déclaré être l'itéré -

Marignan J. Mellet Cathang mee

Acte de naissance et de décès de Louis Paut (fils de Louis et Rose)



N° 16  
Louis Jules  
Paut.



*Auguer et dernière feuille*  
L'an mil huit cent cinquante sept le dix Octobre heure de midi  
pardevant nous Jean Pierre Auguer maire officier de l'état civil de la commune de Caveira canton de St-Maurice Département du Gard est comparu Louis Paut propriétaire âgé de trente huit ans domicilié à Caveira lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né en cette commune ce jourd'hui dix Octobre à neuf heures du matin de lui comparant et de Rosalie Dubat son épouse sans profession âgée de trente huit ans demeurant à Caveira lequel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Louis Jules les dits présentations et déclarations ont eu lieu en présence de Isaac Moellet propriétaire âgé de quarante ans et de Louis Roumieu propriétaire âgé de cinquante deux ans demeurant tous les deux à Caveira, et ont les tenus signés avec nous les présents acte de naissance après qu'il leur en a été donné lecture sans le père à l'effet qui nous a dit être illégitime de ce régime.

*Roumieu*

*Isaac Moellet*

*Auguer*

N° 17.

L'an mil huit cent cinquante sept le dix sept Octobre

Acte de naissance de Louis Jules Paut (fils de Louis et Rose)

N<sup>o</sup> 26.  
Mélien  
Paut.

L'an mil huit cent cinquante-neuf le vingt-neuf Décembre  
heure de midi devant nous Jean Pierre Guignier mari officier  
de l'état civil de la Commune de Casviac, canton de St-Martin  
Département du Gard est comparu Louis Paut propriétaire  
âgé de quarante-un ans demeurant à Casviac, lequel nous  
a présenté un enfant du sexe masculin né en cette commune  
ce jour du vingt-neuf Décembre à cinq heures du matin  
de lui comparant et de Rosalie Paut son épouse sans  
profession âgée de trente-neuf ans demeurant à Casviac  
auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Mélien.  
Les dites présentations et déclarations ont eu lieu en présence  
de Jean Nollat propriétaire âgé de quarante-trois ans  
et de Jean Léonard Nagnain agriculteur âgé de vingt-quatre  
ans tous les deux demeurant à Casviac et ont été  
signés avec nous le présent acte de naissance après qu'il  
leur en a été donné lecture, le père a souffert nous a dit  
être illettré.

Nagnain J. Nollat Anguis

Acte de naissance de Mélien Paut (fils de Louis et Rose)

Mariage

1841  
1590. L'an mil huit cent quarante un le  
quinze septembre

par devant Monsieur Louis Seguin  
avocat en l'ordroyal Notaire à la  
résidence de Montpezat Cantonde  
Saint-Maurice (Gard) et en présence  
de témoins ci après nommés et soussignés  
à Comparu: M. Louis Paut agriculteur  
fils majeur & légitime de feu Henri Paut  
et de Madame Elisabeth Perrin, Notaire  
habitant ainsi que toute mère de lui  
Commune de Carrière d'une part.

Et de Mlle Rosalie Aubas fille majeure  
et légitime de M. Louis Aubas agriculteur  
et de Marguerite Gilbert, Notaire de  
M. Durand et habitant ainsi que le dit  
père & mère dudit Carrière d'autre part  
Lesquels dits Louis Paut et Rosalie  
Aubas procédent au présent mariage  
comme personnes majeures et libres  
De sousscription de serps & vœux  
à ce finis ci présents procédant de se  
prendre & épouser en vrai & légitime

Contrat de mariage de Rose et Louis Paut le 15 septembre 1841

antériorité d'écriture  
1.° Contient cinquante francs contants  
en un toude chaîne au or trois baies  
au or, un clavier avec un chaîner au or  
une armoire de bois le dit de quatre  
de dit de dix baies et deux drappes et de  
qu'il le futur de jours a un terrain de  
pour le futur en fait reconnaissance de  
tout bien présent et avenir sans  
néanmoins que l'évaluation d'ou  
aux d'édit objet rien confère par  
tout au futur de jours.

2.° Une piece de vignes située au terrain  
du dit Carrière quartier de payrolle  
contenant environ dix arses, confrontant  
du levant le chemin de la couchant Cabane

3.° Une vigne même terrain quartier  
du chemin de payrolle, contenant  
dix arses confrontant du levant Cabane  
couchant yissoise

4.° Une vigne de olivette même terrain  
quartier du chemin de Milhaud contenant  
environ cinq arses confrontant du levant  
paulval du couchant Jean Bera  
Les dites propriétés ci-dessus données  
étant d'habitation de un des uns assises  
de cinq francs.

et 5.° Contient francs en numéraire  
ayant cours que ledit S. Dubac a long  
et un véritable retire vérifié et  
du consentement de ledit. Dubac  
après avoir fait le futur de jours que

en fait reconnaissance de son  
de son épouse et de son  
patent ad aravis.

Ledit Aubae future épouse se  
réservant la faculté de vendre ledit  
propriété l'édessus document.

Ledit N. Aubae père se réserve  
le droit de ratifier ou de non ratifier  
par la loi sur l'objet de la donation  
l'édessus faite.

Dont acte fait à Paris le 11 août 1841  
audesous de M. de la Courdepey et de M. de  
Aubae père de la future épouse supradite  
de N. de Guirard avocat à Paris et de M. de  
Coudette notaire à Paris et de M. de  
et de M. de Lillier audesous de M. de  
requis et signé avec M. de Noudet Notaire et

M. de Aubae père de la future  
non aucune des parties qui ont  
No. Déclaré en savoir lesquels de requises  
par M. de Noudet Notaire résidant à Paris.

Lect. au 6<sup>e</sup>

de Courdepey

de Guirard

de Sequin No.

Compte de l'année le 31 décembre  
1841 p. 117 et 118. Les legs  
sont; un franc de rente sur l'édessus  
à la future, deux francs de rente  
sur l'édessus et un franc de  
rentes sur l'édessus.

156.50

10

Vente



Le vingt deux Janvier mil huit cent quarante six  
Pardevant M. Samuel Théodore Aquier  
Notaire à Clermont, Département du Puy de Dôme,  
En présence des témoins soussignés,  
Est comparu

Ce



M. François Cabanva, propriétaire foncier et  
cultivateur, demeurant et domicilié à Casseirat  
le faisant et portant fort de M. François André  
Cabanva, son fils mineur, auquel il s'oblige  
de faire ratifier les présentes à l'époque de sa  
majorité, à peine de tous dépens et dommages  
intérêts de l'acquiescement et après unanimité  
de deux juges d'appel.

Lequel a posé ses présentes sous le sceau  
de toutes les garanties de fait et de droit et par  
manière de corps.

à M. Louis Paut, propriétaire et cultiva-  
teur, marié à Aubat, demeurant et domicilié  
au dit Casseirat, où se présente et acceptant.

Une maison composée de deux pièces  
superposées l'une à l'autre, avec une petite batte-  
coque au devant, située dans l'enclos de la  
commune de Casseirat, quartier de l'église près  
la rivière, en frontant du levant François Combe  
et la rue du couchant une autre rue, du nord  
Bertrand, et du midi Antonin,

ainsi que l'immeuble décrit de  
pourrait et comporte, sans aucune exception

*[Signature]*

Acte d'achat maison par Louis Paut en 1846

somme garantie avec ses choses fixes et douées  
 de fruits, arbres, libertés et facultés, des servs  
 d'usage actives et passives.

Cet immeuble appartient audit  
 mineur François André Cabanon, comme  
 ayant recueilli dans la succession de Dame  
 Julia Chouy, sa mère, dont il a été seul et  
 unique héritier. Dedit immeuble appartenant  
 à la défunte Chouy comme faisant partie  
 du lot à elle attribué dans l'acte de partage  
 anticipé fait par St. Louis Chouy, son père  
 suivant acte, reçu M<sup>r</sup> Mazoyer notaire  
 à Carcassonne, sous sa date enregistré ainsi  
 qu'il est vendeur se déclare sous sa  
 responsabilité personnelle.

Cette vente est faite moyennant  
 le prix et somme de Neuf Cents francs  
 que l'acquéreur a payé au vendeur qui  
 le reconnaît en espèces métalliques d'argent  
 au cours du jour, réalisée au vu de deux  
 notaires et témoins, dont quittance.

Et pour sûreté de cette somme de  
 Neuf Cents francs, Dedit Cabanon, compare  
 affète et hypothèque spécialement  
 tous biens immeubles qu'il jouit et  
 possède dans l'ancienne et le territoire de  
 la Commune de Carcassonne consistant en  
 maison, terrain et vignes.

Avec Moyens de la présente vente, l'acquéreur  
 pourra jouir et disposer de l'immeuble  
 vendu en toute propriété et pleine de  
 chose lui appartenant à venir de ce  
 jour, à la charge de payer les frais et coûts  
 du présent, d'acquiescer toutes les impositions  
 qui grèvent ou qui pourraient grèver  
 l'ait immeuble

Le Vendeur, ce Doffier, le Vendeur  
 cède et transporte à l'acquéreur tous  
 les droits de propriété possession et jouissance  
 de son dit fils mineur, des immeubles vendus  
 sans deffaisance en sa faveur.

Dont acte fait et passé à Caséirat  
 maison Privat, en présence de M. M.  
 Henri Paut, bourgeois, et Jean Roux,  
 propriétaire et cultivateur, tous les deux  
 demeurant et domiciliés à Caséirat, témoins  
 instrumentaires requis qui ont signé avec  
 nous notaire public, les parties de ce requis en  
 ayant déclaré ne savoir écrire ni signer,  
 après lecture faite.

M. Roux

Henri Paut

49.50  
 4.95  
 4.45

Sont à chacune de trois années 1807, 1808 &  
 1809 quarante neuf francs cinquante centimes comme  
 quatre francs novante cinq centimes

Lm. Carut



DÉCLARATIONS DES MUTATIONS PAR DÉCÈS.

Les enregistrements sont faits en toutes lettres; chaque déclaration est marquée du nom des parties, du domicile du défunt, de la date du décès, et du numéro du livre à rencher des quittances.

10-221  
11-222  
12-223  
13-224

Moutier } 1<sup>o</sup> folie parcelle d'Alfred Roussier n° 1 à Moutier  
2<sup>o</sup> Riva }  
3<sup>o</sup> Jura } mineurs sans profession à Cigremont  
4<sup>o</sup> Saucer }  
Présumé de cette succession dans l'arrondissement d'Yverdon en Suisse

Moutier		Yverdon		Total	
1 <sup>o</sup>	28 32	La Rive	A 24	2.74	
2 <sup>o</sup>	28 13		55	13.30	60
3 <sup>o</sup>	70 31		66	1.10	
4 <sup>o</sup>	6 31		67	1.41	
5 <sup>o</sup>	7 33		74	1.33	
6 <sup>o</sup>	19	La Pradal	B 74	1.02	
7 <sup>o</sup>	14 00		75	1.02	11
8 <sup>o</sup>	15 37	potée	70	1.16	
9 <sup>o</sup>	6 39	potée	77	1.41	
10 <sup>o</sup>	33 45	La Chevall	B 67	6.94	14
11 <sup>o</sup>	33 71	mineur La Tabore	27	2.33	
12 <sup>o</sup>	30 25	terre	38	3.31	
13 <sup>o</sup>	30 07	potée	31	1.20	
14 <sup>o</sup>	34 50	terre	32	1.90	14
15 <sup>o</sup>	41 05	potée	58	1.11	
16 <sup>o</sup>	73 32	terre	59	3.66	
17 <sup>o</sup>	14 14	y	64	3.08	

5<sup>o</sup> 32.56 - Cinq hectares trente deux ares quatre vingt six centimètres 100.  
Le revenu net de Cens trente francs

Capital par le Cens mille deux cent cinquante 32.50.  
Reçu à 1% Cens deux francs cinquante 3

32 60 8 10

Nous comparant affaiblement sa déclaration sincère et véritable  
sans la peine de droit et dit ne savoir signer.  
Le Receveur R. Vermis

Cause au 13  
303.80  
50.97  
354.77  
R. 196  
Droits & acte greue  
Paul Louis  
époux Aubas  
domicilié à Caserne  
le 23 février 1877  
D. n° 11.111  
Taux n° 166

Arrete le Onze Aout 1877 R. Tarnier  
Arrete le Quatorze Aout 1877 R. Tarnier  
Arrete le quinze Aout 1877 R. Tarnier  
Du Neuf Aout 1877  
A Caserne Mme Revalie Aubas veuve de Louis Paul, sans  
profession à Caserne, agissant en son nom personnel et comme tutrice  
legale de son fils R. après nommé,  
Laquelle a fait la déclaration suivante:  
Paul Louis et moi-même agriculteur à Caserne le vingt trois  
février 1877 laissons pour héritier son fils unique:  
Paul Emile âgé de 18 ans agriculteur à Caserne,

TOTAUX de la page.....	32 60	8 10
Reports.....	171 20	42 82
TOTAUX.....	203 80	50 92

# Table des mutations par décès, Paut Louis

**DÉCLARATIONS DES MUTATIONS PAR DÉCÈS.**

Les enrégistrement sont faits en toutes lettres, chaque déclaration est munie de son numéro, du domicile du défunt, de la date du décès, et du numéro du livre à laquelle est inscrit le décès.

12-222  
12-223  
12-224

DROITS D'ENRÉGISTREMENT

Simple et en sus.		Démises	
fr.	c.	fr.	c.
32	60		
171	20	42	82
<b>TOTAUX</b>	<b>203 80</b>	<b>50</b>	<b>92</b>

Les droits d'inscription sont payés par le défunt ou par son héritier.

**Notier** } 1<sup>er</sup> Félix Grand } Alfred Roussier ff<sup>o</sup> à Anvers  
 } 2<sup>o</sup> Roux }  
 } 3<sup>o</sup> Juvet } tous sans profession à Anvers  
 } 4<sup>o</sup> Verce }  
 } 5<sup>o</sup> Verce }

**Présent de cette succession dans l'arrondissement d'Anvers les**  
**arrondissements de Louvain, de Montigny & de Montigny**

1 <sup>o</sup>	24	23	type	La Fabe	34	2.74	
2 <sup>o</sup>	28	13			28	2.30	
3 <sup>o</sup>	76	31			55	13.31	60
4 <sup>o</sup>	6	31			68	1.12	
5 <sup>o</sup>	7	13			67	1.41	
6 <sup>o</sup>	19			Les Tradal	74	1.33	
7 <sup>o</sup>	14	60			75	1.02	
8 <sup>o</sup>	13	37	potée		70	1.16	11
9 <sup>o</sup>	6	39	type		77	1.44	
10 <sup>o</sup>	55	45		Le Couail	67	6.94	12
11 <sup>o</sup>	33	71	maison	La Fabe	27	2.33	
12 <sup>o</sup>	26	25	type		28	3.81	
13 <sup>o</sup>	30	67	potée		31	1.20	
14 <sup>o</sup>	24	50	type		32	1.90	14
15 <sup>o</sup>	11	15	potée		53	1.11	
16 <sup>o</sup>	73	33	type		59	86.66	
17 <sup>o</sup>	14	14			64	3.67	

5<sup>o</sup> 22. 56 - Cinq hectares trente deux ares quatre vingt six centimètres 150.  
 10<sup>o</sup> au revenu net de Cent trente francs  
 Capital par 4<sup>o</sup> Trois mille deux cent cinquante 3250.  
 Recu à 4<sup>o</sup> Trente deux francs cinquante 42

*Je soussigné officier de déclaration, sincère et véritable  
 tous les points de droit et de fait en avoir signer.*  
 Le Notaire, R. Roussier

---

*Ordonné le Greffe le 15 Août 1872 R. Roussier*  
*Ordonné le Greffe le 15 Août 1872 R. Roussier*  
*Ordonné le Greffe le 15 Août 1872 R. Roussier*  
 Plus Juge le 15 Août 1872

*A Casseau, J. ne Revalier Aubat tous de Paris, sont sans  
 préjudice à Casseau, agissant en son nom personnel et comme tutrice  
 légale de son fils, se après nommé,*  
*Je soussigné a fait la déclaration suivante:*  
*Paul Louis et de son fils agriculteur à Casseau le 15 août 1872*  
*le 15 août 1872 héritiers pour hériter son fils unique:*  
*Paul Emilius âgé de 18 ans agriculteur à Casseau,*

Casseau au 15  
 203.80  
 50.92  
 254.72  
 R<sup>o</sup> 196

Précédent de l'acte de l'acte  
 Paut Louis  
 Casseau  
 Casseau  
 le 23 Août 1872  
 A. M. 11. 119  
 Livre 1<sup>o</sup> 166

**TOTAUX de la page**..... 32 60 8 15  
**Reports**..... 171 20 42 82  
**TOTAUX**..... 203 80 50 92

Les droits d'inscription sont payés par le défunt ou par son héritier.

Les enregistrements sont faits en toutes lettres; chaque déclaration est chargée du nom, des prénoms, du domicile du défunt, de la date du décès, et du numéro du livre à souche des mutations.

8-576  
 18-534  
 4-321  
 12-22

Aux termes de son testament reçu M<sup>e</sup> Auguste n<sup>o</sup> 2 à Charroux le 21 Novembre 1866, enregistré aujourd'hui le défunt a légué à sa veuve son épouse, l'usufruit sur le montant de:

1<sup>o</sup> La cuisine au rez de Chaussée dépendant de sa maison d'habitation à Curciac et de la chambre au premier étage, appelé la grande, toute deux garnies des meubles qu'elle renfermeant à son décès.

2<sup>o</sup> Dix-neuf toises à Charroux, quartier du Padel de quinze ans l'usufruit est déclaré d'un revenu net de 100 francs par an.

Capital par 13.50 Cent cinquante francs 135.

Reçu à 370 Quatre francs quatre vingt 370

4 80 1 20

Il dépend de cette succession la valeur suivantes:

Mobilier

- 1<sup>o</sup> Un lit en bois vingt francs 20.
- 2<sup>o</sup> Un cabinet de vingt cinq francs 25.
- 3<sup>o</sup> Une commode de quarante francs 40.
- 4<sup>o</sup> Une table, une chaise, six chaises vingt francs 20.
- 5<sup>o</sup> Un mobilier de cuisine d'une valeur de trente francs 30.
- Total Cent trente cinq francs 135. 135.

En outre de l'usufruit dans la pièce suivante à l'usufruit de la veuve.

- 1<sup>o</sup> Un lit de vingt francs 20.
- 2<sup>o</sup> Un cabinet de vingt francs 20.
- 3<sup>o</sup> Effets, vêtements et bijoux du défunt, cinquante fr. 50.
- 4<sup>o</sup> Une mule d'une valeur de Cent francs 100.
- 5<sup>o</sup> Une vieille charrette de quarante francs 40.
- Total Cent cinquante cinq francs 365.

Reçu à 170 Trois francs quatre vingt 170

3 80 2 90

Reçu à 370 sur 135 en 370 Deux francs quarante 370

2 40 1 60

Immobilier non loué - Terres de Curciac.

- 1<sup>o</sup> 5<sup>o</sup> 20 vignes, Lécas 1259 1.50
- 2<sup>o</sup> 8<sup>o</sup> " " Chemin de Bugucivelle 484 .70
- 3<sup>o</sup> 12<sup>o</sup> 100 patures, la Combe d'Alvard 3118 .18
- 4<sup>o</sup> 4<sup>o</sup> 80 vignes, Mont Viel 524 .14
- 5<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> 70 mûriers, la Coutrille 824 .43
- 6<sup>o</sup> 8<sup>o</sup> 70 terres 925 1.39 12
- 7<sup>o</sup> 36<sup>o</sup> 30 vignes blanches 826 7.93
- 8<sup>o</sup> 5<sup>o</sup> 40 " " la Curciac 1029 .76
- 9<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> 20 " " " 1040 .21 4

TOTAUX de la page..... 11 " 375

Reports..... 203 80 50 97

TOTAUX..... 214 80 53 72

NUMÉRO échu dans le tirage.	1° Noms de famille ; 2° PRÉNOMS ou noms de baptême ; 3° SURNOMS.	DATE de LA NAISSANCE. 1° Jour ; 2° Mois ; 3° An.	LIEUX DE LA NAISSANCE, résidence personnelle des jeunes gens ; noms, prénoms et domicile des pères et mères.	PROFESSIONS des JEUNES GENS.	TAILLE.		MOTIFS D'EXEMPTION OU DE DISPENSE que les jeunes gens ou ceux qui les représentent se proposent de faire valoir devant le conseil de révision. INDICATION des motifs.	OBSERVATIONS du Sous-préfet.
					Mètres.	Milli- mètres.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	
13	1° Paut 2° Louis	1° 21 2° mai 3° 1818	Né à Carrière canton de St. Maurice départ <sup>mt</sup> d'Argentan résident à canton d' départ <sup>mt</sup> d' fils de feu Henri et d'Henriette domiciliés à Carrière	Cult.			fracture au bras gauche	

Liste du tirage au sort Paut Louis

DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE REVISION				
PENDANT LES OPERATIONS DE LA LEVEE.		APRES LES OPERATIONS DE LA LEVEE, et concernant les jeunes gens ayant un numéro compris parmi ceux appelés.		OBSERVATIONS.
DECISION.	MOTIFS DE LA DECISION.	DECISION.	MOTIFS DE LA DECISION	
9.	10.	11.	12.	13.
Exempte	Différence du bras gauche - suite de fracture -			0 0
Bon				1 2
				1 2



## BIBLIOGRAPHIE

Boyer Olivier, Caveirac, porte de la Vaunage, Protohistoire et antiquité, p.57 - collections monographies vaunageoles n°4, ouvrage collectif, éd. Association Maurice Aliger, 2007.

Chareyre Philippe, La Vaunage au XIX<sup>e</sup> siècle, La population de la Vaunage au XIX<sup>e</sup> siècle, p. 89 – collection colporteur, ouvrage collectif, éd. Lacour, 1996.

Gaussent Jean-Claude, Caveirac, porte de la Vaunage, Catholiques et protestants à Caveirac du XII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle, p.434 - collections monographies vaunageoles n°4, ouvrage collectif, éd. Association Maurice Aliger, 2007.

Lacroix Dominique, L'annuaire du Gard des paroisses et communes de France, p. 59, éd. Du C.N.R.S , 1986.

Mejean René, Caveirac, porte de la Vaunage, Les seigneuries et les seigneurs, p.189, 190 - collections monographies vaunageoles n°4, ouvrage collectif, éd. Association Maurice Aliger, 2007.

Sabot Thierry, La valeur des biens, niveau de vie et fortune de nos ancêtres, p.27 , collection Thema, histoire et généalogie, éd. Thisa, 2018, étude d'un texte de Louis-René Villermé, Tableau de l'état physique et moral des ouvriers, 1840.

Signoli Michel, Vers un système d'information géographique pour l'étude des épidémies du passé, Congrès de la Commission Internationale de Démographie Historique : Données nominatives et nouveaux développements en démographie historique, Jul 2005, Sydney, Australie

Trauchessec Gérard, Caveirac, porte de la Vaunage, Les autres activités, p.527 - collections monographies vaunageoles n°4, ouvrage collectif, éd. Association Maurice Aliger, 2007.

Trauchessec Gérard, Caveirac, porte de la Vaunage, Le château: que reste-t'il en l'an 2000 ? p.121 – collections monographies vaunageoles n°4, ouvrage collectif, éd. Association Maurice Aliger, 2007.

## SOURCES INTERNET

<https://fr.wikipedia.org>,

<https://archives.fr>

<https://www.larousse.fr>

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

<https://www.vignevin.com/publications/fiches-pratiques/le-phylloxera>

## REMERCIEMENTS

---

Tout d'abord, mes remerciements vont à l'ensemble des professeurs du diplôme universitaire généalogie et histoire des familles de l'université Vauban de Nîmes.

Le contenu, la qualité des cours, les échanges furent enrichissants bien au-delà de mes attentes. Ces six mois sont passés vite, trop vite !

Un merci particulier à Mr Cosson Stéphane, professeur de généalogie, toujours à l'écoute et disponible pour répondre à toutes mes interrogations et qui, grâce à ses multiples anecdotes de vie professionnelle rend ses cours vivants et passionnants !

Merci à la promotion « les CrocArchives » pour les échanges et l'entraide toujours dans la bonne humeur !

Merci aux secrétaires de mairie des communes de Caveirac et d'Arphy pour leurs gentilleses et leurs disponibilités à mon égard.

Enfin, merci à mon ami Gérard Trauchessec pour la relecture, les corrections de mon mémoire et les suggestions et idées notamment sur la vie dans ce village de Caveirac, qu'il affectionne tant.

Je profite de ce mémoire pour évoquer Marcel Baccou ancien archiviste des archives départementales du Gard qui m'a guidé au tout début de mes recherches lorsque j'avais franchi la porte des archives en 1993. Merci Marcel, je n'ai rien oublié de ces précieux conseils !

Pour finir un grand, un immense MERCI à ma famille, mon mari pour son soutien sans faille, son appui logistique au quotidien et mes enfants qui m'ont également soutenus. Cela m'a permis de vivre pleinement ces six mois de formation.

A tous, merci encore.









